interculturel



Négritude et postcolonialisme

afroféminismes - square Patrice Lumumba - Black Studies - cultures noires - ségrégation et racisme - décolonisation des mentalités





© Philippe Adamantidis

24 Retour sur
Les droits fondamentaux ne sont pas méritoires
Claire-Marie Lievens

28 Bon tuyau
Grande et petite histoire

29 Incontournable
Le 6° Festival des jeux à Bruxelles

Du neuf dans nos rayons
Cathy Harris

Prochaine parution en septembre

Le Pacte d'excellence va-t-il freiner ou accentuer les inégalités scolaires et sociales ?

Photo de couverture : © Philippe Adamantidis

Inauguration du Square Patrice Lumumba à Bruxelles, le 30 juin 2018.

« Ni brutalités, ni sévices, ni tortures ne m'ont jamais amené à demander la grâce, car je préfère mourir la tête haute, la foi inébranlable et la confiance profonde dans la destinée de mon pays, plutôt que vivre dans la soumission et le mépris des principes sacrés. » Patrice Emery Lumumba, premier ministre du Congo indépendant, assassiné le 17 janvier 1961 aux côtés de Joseph Okito et Maurice Mpolo.

Dossier

Convergence des luttes

3	Marco Martiniello
4	Penser les frontières raciales, repenser la société Nicole Grégoire
7	Féminisme et postcolonialisme pour décrire la misogynoire ? Cynthia Pieters
10	Afroféminisme(s) belge(s) Pascaline Adamantidis
14	Pour un féminisme de la polyphonie Nadine Plateau
16	Les Black Studies en Europe Des savoirs engagés Sarah Fila-Bakabadio
18	Vous avez dit « cultures noires » ? P. Crevecœur et J. Truddaïu res
20	« Le problème du XXº siècle est la ligne de couleur » Véronique Clette-Gabuka
22	Grand défi ou grand écart ? Nathalie Caprioli





Responsable de rédaction Nathalie Caprioli

CBAI: Pascaline Adamantidis, Massimo Bortolini, Cathy Harris, Pascal Peerboom, Patrick Six.

Comité scientifique: Ali Aouattah, Loubna Ben Yaacoub, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen, Kolë Gjeloshaj, Younous Lamghari, Silvia Lucchini, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Nouria Ouali, Andrea Rea, Hedi Saidi.

Mise en page: Pina Manzella

Impression: GS Graphics sprl

Éditrice responsable : Christine Kulakowski

Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.







L'Agenda interculturel est édité par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl Avenue de Stalingrad, 24 # 1000 Bruxelles tél. 02/289 70 50 * fax 02/512 17 96 ai@chai be - www.chai be

Le CBAI est ouvert

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30

L'Agenda interculturel est membre de l'ARSC Association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous informons nos lecteurs que le CBAI gère un fichier comportant les noms, prénoms, adresses et éventuellement les professions des destinataires de l'Agenda interculturel. Ce fichier a pour but de répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par les activités du CBAI et de les en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et, le cas échéant, les rectifier ou demander leur suppression en vous adressant au Centre. Ce fichier pourrait éventuellement être communiqué à d'autres personnes ou associations poursuivant un objectif compatible avec celui du

Convergence des luttes

es plaies de l'époque coloniale sont loin d'avoir été pansées. Ces derniers temps, certaines cicatrices semblent même se rouvrir et devenir douloureuses plus de 50 ans après l'accès du Congo à l'indépendance. Ainsi, le racisme qui avait acquis ses lettres d'infamie à l'époque de la domination européenne du reste du monde persiste sous différentes formes. Il mute et se transforme mais il reste inscrit dans les structures sociales et les institutions, ainsi que dans l'imaginaire collectif et les faits et gestes de la vie quotidienne. Tantôt il endosse la parure paternaliste et condescendante, tantôt il est cru, violent et direct. Jamais, il n'a été éradiqué.

Est-ce à dire que la situation est sans issue ? Que nous devons accepter ces racismes comme une sorte de fatalité, sans réfléchir et sans agir ? Non, évidemment! Toutes celles et ceux qui rejettent les principes d'essentialisation, de naturalisation, d'homogénéisation et d'infériorisation des autres regroupés dans des prétendues « races » ont le devoir de prendre la parole et de poser des actes. Plus que jamais!

Mais comment? Vaste question pour un bref éditorial. Je donnerais en vrac quelques pistes dont certaines sont discutées dans ce dossier :

- ancrer nos réflexions dans l'histoire mais les adapter au contexte actuel que la simple dichotomie noir.e.s-blanc.he.s ne peut capturer;
- mettre en évidence les apports multiples des cultures originaires d'Afrique au développement culturels en Europe et pas seulement dans le domaine de la musique et des sports;
- lutter avec une extrême fermeté contre toutes les formes de discrimination comme l'appareil juridique nous permettrait de le faire ;
- repenser la vieille idée de la convergence des luttes et ne pas céder à la compréhensible tentation du séparatisme de la pensée, de la recherche et de l'action qui historiquement n'a jamais été source de libération des opprimés et des exclus :
- ne pas négliger les petites avancées dont la portée symbolique peut être forte. L'inauguration après une longue attente d'un square Patrice Lumumba à Bruxelles le 30 juin 2018 en constitue certainement une dont on peut espérer qu'elle sera suivie de nombreuses autres.

Marco Martiniello

Directeur du CEDEM, Centre d'études de l'ethnicité et des migrations

Des Black Studies en Belgique Penser les frontières raciales, repenser la société

Nicole Grégoire

Les 16 et 17 novembre 2017 s'est tenue à Bruxelles une conférence internationale sur les Black Studies en Europe, que j'ai organisée avec plusieurs collègues basés en Belgique, en France et aux USA. Les Black Studies sont un champ d'étude pluridisciplinaire qui s'intéresse à l'histoire, aux trajectoires, aux expériences des populations noires et d'ascendance africaine en prenant appui sur une critique de l'eurocentrisme, avec une visée de justice sociale et raciale.

otre colloque international sur les Black Studies européennes avait plusieurs objectifs : prenant acte du nombre croissant de travaux académiques portant sur les populations d'ascendance africaine, d'une part, et de la visibilité croissante de ces populations dans la sphère publique, d'autre part, il s'agissait d'abord de réunir des chercheurs de différents pays européens autour d'une réflexion critique sur l'émergence, avérée ou potentielle, des Black Studies dans ces pays. L'enjeu de la conférence était principalement épistémologique et visait à interroger les bases du développement d'un champ d'étude : les conditions de son émergence, la définition de son objet d'étude, sa portée transnationale, ainsi que les enjeux politiques sous-tendant la connaissance produite. Mais il s'agissait aussi d'inscrire la Belgique sur la carte d'un débat scientifique international ayant cours depuis plus d'une décennie et duquel cette dernière, dont l'histoire est pourtant inextricablement noire et qui comporte une présence afrodescendante notable, était jusque-là restée relativement absente. Cette brève contribution vise à apporter un éclairage sur l'enjeu du développement de Black Studies européennes et, partant, de l'apport que constituerait le développement d'un tel champ d'étude en Belgique.

Leur émergence en Europe

Dans sa forme institutionnalisée, ce champ d'étude est né aux États-Unis à la suite des mouvements sociaux noirs des années 1950-1960. Sous la pression d'activistes noirs, membres du corps estudiantin et académique, des départements et centres de recherches se développent dès la fin des années 1960 – le premier département d'études noires est fondé à la San Francisco State University en 1968. Mais l'étude critique des relations raciales, de l'histoire et de la condition noires dans une perspective émancipatrice, existe de longue date et dépasse le cadre états-unien. Pensons, par exemple, aux Congrès Panafricains qui se succèdent en Europe au début du 20° siècle (M'bokolo 2004) – dont un à Bruxelles, en 1921, sous la houlette notamment du Congolais Paul Panda Farnana – ou aux Congrès des écrivains et artistes noirs (1956 à Paris, 1959 à Rome), et réunissant des penseurs noirs européens, américains, caraïbéens et africains. Ces conférences témoignent de la longue histoire de la circulation des idées qui fondent ce qui deviendra le champ des

Black Studies aux USA, circulation qui dépasse d'ailleurs le seul monde noir et fait intervenir plus largement des intellectuels issus « d'autres peuples opprimés à travers le monde » (Brock, Kelley, and Sotiropoulos 2003).

Les interrogations et efforts contemporains pour développer ce champ d'étude en Europe s'inscrivent dans cette tradition transnationale. Les Black Studies européennes s'établissent en dialogue avec leur homologue américain, tout en adoptant une perspective résolument ancrée dans les spécificités de l'histoire et de l'expérience noire en Europe, comme en témoigne la mise sur pied du programme Black European Studies (BEST) à l'université Johannes Gutenberg de Mayence en 2004, que ses concepteurs justifiaient comme suit : « L'histoire et la culture des populations africaines, transportées violemment vers le "Nouveau Monde" via la traite esclavagiste, de même que leurs points communs et leurs trajectoires diverses, font l'objet de nombreux débats scientifiques. Cependant, l'histoire des Européens noirs, dont le nombre est actuellement estimé à dix-huit millions, reste en grande partie inconnue. Ceci est une conséquence à la fois de la réticence de beaucoup de nations européennes à faire face à leur histoire coloniale et de la notion largement répandue selon laquelle l'Europe se compose de diverses ethnicités qui toutes, cependant, appartiendraient à la même "race blanche". Les Européens noirs sont alors souvent consignés au rôle d'"étranger", au lieu d'être considérés comme partie intégrante de la pluralité d'une nouvelle Europe unie.1 »

L'enjeu des Black Studies européennes est donc, d'une part, de combler un point aveugle important dans l'étude des populations qui font (et qui fondent) l'Europe d'hier et d'aujourd'hui, mais également, ce faisant, de mettre au jour les mécanismes par lesquels les populations européennes non blanches sont évacuées des imaginaires nationaux européens, les différentes formes d'exclusion sociale, économique et politique dont elles font l'objet, et les différentes formes de résistance qu'elles mettent en place pour exister dignement. Etudier la condition noire européenne, c'est étudier l'Europe depuis un point de



L'artiste Aimé Ntakiyica réenchante l'œuvre de Magritte. Reproduction avec l'aimable autorisation de A. Ntakiyica.

vue qui met en exergue et en débat l'héritage de son passé esclavagiste et colonialiste et qui démontre que la pensée raciale, loin d'être une particularité américaine, forme, historiquement et de nos jours, un élément pleinement structurant – et hautement problématique – des sociétés européennes.

Emerger, puis durer...

Si des efforts académiques vont croissants pour développer l'étude des populations noires européennes, force est de constater cependant qu'il est difficile de mettre sur pied des programmes pérennes ancrés au sein des universités. Ainsi, une fois son financement initial épuisé en 2007, BEST n'a pas donné lieu à une institutionnalisation des Black Studies à Mayence. Les deux conférences internationales que le programme a permis d'organiser en 2005 et 2006 ont néanmoins permis de mettre en réseau de nombreux chercheurs européens et américains travaillant sur l'Europe noire. Aux Pays-Bas, la Black Europe Summer School, école d'été sur l'Europe noire, créée au sein de l'université d'Amsterdam en 2008 n'a ensuite pas obtenu de soutien de l'académie pour se pérenniser. Elle est cependant parvenue à se réorganiser financièrement pour continuer à programmer ses cours d'été hors du cadre académique néerlandais et fête en 2018 sa onzième édition². On peut noter aussi l'existence du réseau AfroEuropean@s qui, parti d'Espagne en 2004, organise des conférences tous les deux ans à travers l'Europe, grâce à la mobilisation de chercheurs basés dans diverses universités. C'est en Angleterre que l'on peut parler tout récemment d'une institutionnalisation du champ : le tout premier programme universitaire « Black Studies » y a vu le jour en 2016 à la Birmingham City University, s'inscrivant dans la lignée des programmes développés aux USA depuis les années 1960.

... Et en Belgique?

L'espace académique belge reste fortement structuré autour des disciplines conventionnelles : sociologie, histoire, anthropologie, etc. Peu de place est offerte à l'institutionnalisation de champs d'études faisant intervenir ces disciplines de façon transversale. Il existe néanmoins des centres de recherche qui se consacrent à l'étude des minorités ethniques. Cependant, les populations noires et afrodescendantes en Belgique y ont fait l'objet d'un intérêt tardif et qui reste très relatif, la recherche sur les minorités ethniques s'étant focalisée sur les populations issues de l'immigration de travail organisée par l'Etat au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Cette focalisation, liée aux priorités politiques en matière d'« intégration », a débouché sur une grande quantité de travaux consacrés aux immigrations marocaines et turques et à la question arabo et turco musulmane. Les présences noires, qui relèvent d'autres trajectoires migratoires, principalement estudiantines et en provenance de l'ancienne colonie congolaise à partir des années 1960, puis liées à l'asile politique à partir des années 1990, constitueront pendant longtemps un point aveugle des recherches menées sur les minorités ethniques en Belgique.

Un vide à combler

Par ailleurs, il faut noter le peu de place qu'y occupe la question raciale. S'il existe des recherches sur le racisme et les discriminations, celles-ci sont, en l'absence de statistiques ethniques et raciales, fort parcellaires³. Par



Que faire de notre passé colonial ?, De Perla Bruner, in Regards 867 / septembre 2017, pp. 14-15.



Les faits. Les événements tragiques de Charlottesville début août 2017 et le déboulonnage de statues confédérées dans certaines villes américaines ont ravivé la mémoire d'un passé colonial difficile à assumer. Peut-on raser pour reconstruire l'histoire ? Faut-il au contraire en laisser la trace pour éviter qu'il ne se reproduise. Existe-t-il un devoir d'histoire, semblable au devoir de mémoire ?

Ce court article fait un tour d'horizon auprès d'historiens africanistes et spécialistes des questions mémorielles. Certes, la question de la décolonisation de l'espace

public en Belgique a été lancée bien avant les événements ayant eu lieu aux Etats-Unis. Mais ceux-ci ont amplifié le débat en Belgique. Pour la plupart de ces spécialistes, plutôt que de déboulonner les statues, un devoir s'impose : l'enseignement de l'histoire est urgent et il faudrait accueillir dans nos villes d'autres statues, faire place à d'autres héros. L'histoire ne progresse pas avec des soustractions, des biffures inspirées par le politiquement correct. L'information sur le passé colonial doit être maintenue, actualisée, contextualisée.

ailleurs, si ces recherches dévoilent en Belgique comme ailleurs les formes mouvantes du racisme, la focalisation sur le racisme culturel et en particulier sur la question musulmane couplée à celle de l'immigration qui, dans l'imaginaire belge, en porte le visage (les Marocains et les Turcs) a laissé de côté la question noire. Les travaux pionniers de Bonaventure Kagné (notamment Kagné 2000), les recherches développées sur les citoyennetés postcoloniales (Ceuppens and De Mul 2009; Demart 2013, notamment), puis l'ouvrage édité par Jacinthe Mazzocchetti en 2014, ont constitué des pas importants vers la mise à l'agenda de la recherche de la « condition noire » en Belgique ; cependant, celle-ci reste davantage analysée sous l'angle des migrations que sous l'angle de la question raciale proprement dite, c'est-à-dire d'une analyse fouillée des rapports sociaux de race. L'histoire de la Belgique est pourtant fondamentalement une histoire noire, mais celle-ci fait l'objet, comme le soulignait récemment Sarah Demart, d'une « politique de l'ignorance ».

Les Black Studies invitent d'une part à rompre avec cette politique de l'ignorance et avec le paradigme de

 $\label{local-problem} \begin{tabular}{l} [1] www.best.uni-mainz.de/modules/Informationen/index.php?id=13, matraduction. \end{tabular}$

[2] www.dialogoglobal.com/amsterdam/

[3] L'absence de statistiques ethniques et raciales a été partiellement contournée par le recours à la quantification, à partir des registres existants de la population, des individus nés avec une nationalité étrangère, pour explorer les discriminations sur le marché de l'emploi (voir, pour les études les plus récentes, le baromètre de la diversité et les monitorings socio-économiques d'UNIA, www.unia.be). Hormis l'obsolescence programmée de cette technique qui masque la question de la race par celle des origines, qui deviennent intraçables au fil des générations (Simon, 2008, p. 161), les diverses logiques d'agrégation statistique des origines des populations sont un vrai casse-tête pour qui chercherait à identifier clairement la place des « Noirs » sur le marché de l'emploi, par exemple.

la colorblindness (littéralement : de l'aveuglement à la couleur) qui la soutient. L'idéologie colorblind, en se basant sur l'invalidation de la race comme concept biologique, invalide également le rôle de cette dernière comme principe organisateur des rapports sociaux contemporains et, ce faisant, ignore la race comme outil d'analyse. Un outil d'analyse pourtant incontournable pour saisir, déconstruire et reconstruire les contours des imaginaires nationaux belges, ce que les Black Studies proposent de faire en se basant sur un savoir produit à partir de positions subalternes et se distanciant des exigences des politiques publiques en matière de management des minorités ethniques. Les Black Studies invitent donc également à sortir du paradigme de l'immigration, c'est-à-dire à cesser de considérer les populations noires et afrodescendantes - mais aussi les autres

minorités ethnoraciales – uniquement sous le prisme d'une « origine immigrée » et, partant, de l'extranéité. ■

Nicole Grégoire

Chargée de Recherche FRS-FNRS au Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains à l'Université Libre de Bruxelles

Références

- Brock, Lisa, Robin D.G. Kelley, and Karen Sotiropoulos. 2003. "Transnational Black Studies. Editor's introduction." Radical History Review 2003 (87):1-3.
- Ceuppens, Bambi, and Sarah De Mul. 2009. "De vergeten Congolees: kolonialisme, postkolonialisme en multiculturalisme in Vlaanderen." In Een leeuw in een kooi. De grenzen van het multiculturele Vlaanderen, edited by Karel Arnaut, Sarah Bracke, Bambi Ceuppens, Sarah De Mul, Nadia Fadil and Meryem Kanmaz, 48-67. Antwerpen: Meulenhoff; Manteau.
- Demart, Sarah. 2013. "Congolese Migration to Belgium and Postcolonial Perspectives." African Diaspora 6:1-20. 2018. "L'impensé de la Belgique noire: points de vue situés sur l'oblitération de l'autre." La Revue Nouvelle (1).
- Grégoire, Nicole. 2017. "L'échec de la colorblindness." www.bamko.org/ analyses-et-articles.
- Kagné, Bonaventure. 2000. "Africains de Belgique. De l'indigène à l'immigré." Hommes et Migrations (1228):62-7.
- M'bokolo, Elikia. 2004. "Introduction." In Le mouvement panafricaniste au vingtième siècle. Recueil de textes, 25-56. Paris: Agence Internationale de la Francophonie.
- Mazzocchetti, Jacinthe. 2014. "Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. A la croisée des regards "In Louvain-La-Neuve: Academia-L'Harmattan.
- Simon, Patrick. 2008. "Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de "race"." Revue française de sociologie 1 (49):153-62.

Féminisme et postcolonialisme pour décrire la misogynoire ?

Cynthia Pieters

A partir d'un mémoire de fin d'études voici un aperçu du postcolonialisme et la manière dont ce concept pourrait, autant d'une manière académique que pratique, désamorcer les notions simplistes et problématiques qui courent aujourd'hui sur le racisme, en particulier le racisme doublé de sexisme à l'encontre des femmes belgo congolaises.

a recherche sur le postcolonialisme s'est accompagnée d'un intérêt personnel et grandissant pour le cyber activisme et le féminisme intersectionnel. Ce dernier terme a pris, après sa première apparition dans le monde académique, une ampleur de plus en plus importante sur les réseaux sociaux, attirant des personnes qui ne l'envisagent pas forcément sous un angle scientifique. Afin de procéder aux définitions de plusieurs notions qui ont cadré la partie théorique de mon travail, il est utile de passer d'abord en revue l'ensemble des circonstances qui poussent à explorer et à combiner ces domaines dans un mémoire de fin d'études.

Le féminisme 101

Commençons par une parenthèse : dans les curricula universitaires aux Etats-Unis, les unités d'enseignement sont codifiées par une combinaison de l'intitulé du cours et une série de chiffres ; une pratique qui évidemment ne se limite pas dans ces pays. Ce point est malgré tout soulevé car dans le monde anglosaxon, les programmes au début du parcours universitaire sont souvent labellisés « 101 » (par exemple « English Literature 101 »). Ainsi, naît un phénomène sociolinguistique anglophone où les expressions portant ce code dénomment une définition de base, comme si on évoquait une présentation de tel sujet en tant que cours d'introduction.

Par comparaison, sur les réseaux sociaux, il est intéressant d'apercevoir les nombreuses pages de groupe ou de pages infos du féminisme intersectionnel et de l'afro féminisme qui tentent de décrire l'enjeu de ceux-ci comme dans les « cours de féminisme 101 » ad hoc et virtuels. On apprend grâce à cela que le féminisme intersectionnel décrit une mouvance d'action sociale et idéologique qui inclut la convergence des luttes et des formes d'oppression touchant de manière complexe et unique l'individu issu d'un groupe dit « minoritaire ». Par conséquent, il jouerait un rôle dans la construction identitaire. L'afro féminisme rejoint cette notion et pourrait ici être considéré comme une branche du féminisme, répondant consciemment à une réalité actuelle et minoritaire que vivent les femmes¹ afro descendantes en Europe, en l'occurrence en Belgique.

Le féminisme littéraire ou académique

Il est donc souvent difficile, voire inutile, de donner une définition sortie du dictionnaire du féminisme, car il y a un risque de tomber dans des notions unilatérales et simplistes de ce que le féminisme peut apporter à la description de la construction identitaire, si l'on part du principe que l'identité se construit malgré tout par les oppressions, outre les facteurs culturels évidents. Plus important est le fait que le féminisme puisse être interprété sous une lumière littéraire, socio historique ou encore politique. À cette idée est liée la vision que le féminisme n'est pas forcément une mouvance ou idéologie monolithique, car sa tradition se trouve dans d'innombrables récits et réalités socio historiques que s'approprient chacun et chacune. D'un point de vue méthodologique, il est donc favorable d'opter d'une part, pour une application de la pensée féministe, c'est-à-dire une critique ou lecture féministe, afin de bien pouvoir cerner une problématique de société, et d'autre part, d'utiliser son implantation dans des cadres socio historiques plus larges. Dans le mémoire, il est question de féminisme intersectionnel et déconstructiviste. Dans un stade plus avancé, la description porte sur la construction d'identité de femmes belgo congolaises en vue de ce que le féminisme intersectionnel, la critique féministe et le postcolonialisme problématisent. Démontrer la nécessité d'un travail académique sur le racisme et la misogynie représente un autre enjeu clé.

Postcolonialisme et subalternité

Le point de dialogue où le féminisme intersectionnel et le postcolonialisme se rencontrent est magistralement décrit par le professeur en philosophie Gayatri Chakravorty Spivak. Un des essais les plus emblématiques de la pensée spivakienne s'intitule « *Can the subaltern speak* » (« Est-ce que le subalterne peut parler ? »)². Le subalterne est essentiellement un sujet colonial. La définition du subalterne que Spivak emploie se prête à l'identification

des classes sociales dans une société coloniale. Toutefois, cette identification se présente aujourd'hui encore comme instrument primordial pour jauger la position ethnoculturelle des minorités dans l'environnement postcolonial. Le subalterne devient donc un sujet postcolonial. Dans une première interprétation, le subalterne fait partie d'un groupe non élitaire dans une société coloniale. Il est hiérarchisé, respectivement en dessous de l'élite allochtone (le groupe dominant et colonisateur), l'élite autochtone et le groupe intermédiaire. Mais il faut creuser dans cette classification afin de pouvoir répondre à la réalité socio historique (qui a suivi l'ère de la décolonisation) d'aujourd'hui. La définition du subalterne est celle d'un individu qui se déplace dans un espace social avec énormément de difficultés, voire avec aucune « agentivité » car dominé par l'élite. L'agentivité est une série de moyens que l'on se donne pour revendiguer socialement et politiquement ses visions et son identité.

Le pouvoir d'agir

Cette idée de non agentivité du subalterne a été accueillie avec énormément de controverse en raison de ce qu'aujourd'hui on pourrait interpréter comme une recherche constante de « victimisation ». Elle a été intellectuellement critiquée car son interprétation pourrait supposer que le subalterne est condamné à être dominé parce qu'il n'a aucune agentivité, donc aucune identité. Spivak a rétorqué avec du recul que le subalterne ne peut parler (« ne peut s'exprimer ») pour deux raisons : le subalterne, au moment où il commence à parler, trahit sa position de subalternité suite à laquelle ses revendications échouent ; il n'est donc pas entendu, ni compris. En d'autres termes, le monde qui domine un subalterne l'empêche tant bien que mal de considérer son identité et ses revendications à juste titre. Dès qu'une minorité parle, elle n'est plus une minorité et cela empêche de maintenir la hiérarchisation qui lui a été imposée.

Aujourd'hui, on pourrait affirmer que les groupes minoritaires et opprimés (ici les femmes belgo congolaises), n'ont pas l'agentivité d'affirmer leur identité selon leurs termes et se prêtent à une négociation constante pour naviguer leur vécu dans un pays postcolonial.

Postcolonialisme et déconstructivisme

A la théorie de la subalternité se joint l'effort déconstructiviste ou l'effort intellectuel qui est nécessaire pour comprendre la manière dont une minorité construit son identité. De plus, c'est là où se situe la question des privilèges sociaux et raciaux. Spivak explique que le déconstructivisme est surtout un exercice politique et éthique. Ethique dans le sens où l'on réfléchit en termes de représentation : qui parle pour qui ? Qui domine et qui est subalterne ? La politique relève plutôt de la demande de mener des discussions avec honnêteté et liberté : parler au sujet des choses que l'on connaît sans pour autant tomber dans le piège des dogmes. N'oublions pas que « La Femme Noire » en tant que telle n'existe pas, pas plus « La Femme Blanche » n'existe. Ce qui caractérise l'imagerie de la femme noire est la manière dont elle est perçue par l'œil dominant ou l'œil blanc (« the white gaze »). Mais toute seule, elle sera toujours en symbiose avec l'identité qu'elle a su construire en dehors de la perception dominatrice.

Voilà pourquoi Spivak est reconnue. Sa pensée déconstructiviste qui jadis a interprété des travaux importants de Nietzsche, Derrida, Foucault ou encore Marx, a légué des visions importantes sur le vécu féminin, marginal et non occidental du travail et de la sexualité, mais aussi la maternité et continue à influer sur la critique féministe. Le déconstructivisme peut donc aujourd'hui s'avérer un outil académique intéressant pour comprendre la problématique des privilèges du groupe dominant, occidental et blanc, qui malgré lui positionne les groupes minoritaires et féminins en groupes subalternes. En Belgique, le groupe subalterne par excellence est matérialisé par la femme noire.

L'intersectionnalité en théorie

Continuant dans cette optique, l'intersectionnalité susmentionnée est issue du déconstructivisme et de la







Extrait de Kongo, le ténébreux voyage de Jozef Teodor Konrad Korzeniowski, de Tom Tirabosco et Christian Perrissin, éd. Futuropolis, 2013, p. 102.

recherche d'identification du subalterne. Pour réellement savoir si le racisme se caractérise plus adéquatement par la convergence des luttes, il suffit de replacer l'intersectionnalité dans un cadre académique et d'utiliser le déconstructivisme pour dénoncer les oppressions que subirait la femme noire. Le tout en considérant le point de vue postcolonial.

C'est Kimberley Williams Crenshaw³ qui a défini l'intersectionnalité comme un moyen crucial de décrire la construction identitaire et la réalité des oppressions auxquelles la femme noire est confrontée. Nous sommes au début des années 1980, lors d'un procès que plusieurs femmes afro américaines ont intenté à leur employeur pour discrimination basée sur le sexe (le genre) et la race. Le juge a déclaré l'argument irrecevable car la société employait durant ce temps des hommes noirs et des femmes blanches. Crenshaw a réalisé que seule une description précise peut cerner la nature unique de la violence à l'encontre de la femme noire. Echappant entre autres aux qualités de l'hypermasculinalité dont

bénéficie l'homme noir et aux vertus de la sexualité et de la maternité pure de la femme blanche, elle se retrouve dans un fossé d'être et de non être qui la rend invisible et inconsidérée. La non agentivité dont la femme blanche et l'homme noir sont victimes opère d'une manière toute différente et davantage violente sur la perception et le traitement de la femme noire. Ce phénomène spécifique se nomme la misogynoire.

L'identité de la Belgo Congolaise

« Puisque je suis congolaise, je suis censée être bruyante et multicolore », « on me trouve trop discrète et assez conservatrice dans mon style », « pas naturelle », « elles gueulent au lieu de parler », « tu es belle pour une noire », « aiment trop l'argent, matérialistes », « excentriques », « mettent de la crème éclaircissante », « elles doivent avoir des formes », « bonne en chair », « extravagantes », « superficielles », « il s'étonne que je ne parle pas le lingala ». Voilà une petite partie des échos qui ont qualifié le contenu de l'étude de terrain du mémoire. Mis à part le cadre théorique qui survole l'état de l'art du postcolonialisme, tout en le réunissant avec la critique féministe déconstructiviste, le cadre pratique apporte une touche réelle et poignante à une tentative de description de construction identitaire de la femme noire en Belgique. Plusieurs éléments en ressortent. On remarque par exemple que dès qu'une femme congo descendante s'efforce de modeler son agentivité, elle est remise à sa place de « subalterne ». Censée être bruyante,



Le temps des postcolonies : quand le passé colonial irrigue notre présent, Dossier in Agir par la Culture 33 / 1^{er} trimestre 2013, Bruxelles, sous la direction de Yanic Samzun.

On aurait tort de considérer que la dimension coloniale s'est éteinte avec la décolonisation et l'indépendance de territoires autrefois occupés par les métropoles européennes. En effet, de nombreux principes continuent toujours de fonctionner, se décentralisant, se métamorphosant tant dans les anciennes métropoles que dans les anciennes colonies. L'idée de ce dossier est d'en présenter quelques aspects et de montrer qu'elle a une consistance non négligeable dans la société dans laquelle nous vivons. Impossible de parler du postcolonial



sans aborder les études postcoloniales. Des auteurs ont posé les balises et enjeux de ce courant d'étude avec un ensemble d'analyses des situations coloniales et postcoloniales de l'état de la culture du (post)colonisé et ses métamorphoses, des processus culturels, sociaux ou psychosociaux qui se sont développés au sein de pays anciennement colonisés. Ces penseurs ont élaboré des théories qui ont essaimé dans le reste du monde et qui arrivent depuis peu en Europe pour déconstruire l'idéologie coloniale. Cette dimension coloniale dans notre présent social ne se limite pas aux questions de mémoire collective. Il s'agit de voir comment les principes coloniaux se perpétuent, se régénèrent, se métamorphosent dans les sociétés européennes actuellement. En cela, ce dossier aborde l'histoire, les relations belgo congolaises sur fond économico politique, les mutations en cours, en passant par la littérature.

extravertie et excentrique, une femme congolaise qui est réservée ne rentre pas dans le moule. Sexualisée de manière différente d'une femme blanche (ayant des vertus de pureté), la femme congolaise est sexualisée par sa peau et ses prétendues rondeurs, et discréditée en termes de valeurs et de moralité. Un élément très révélateur concerne cette sorte de tiraillement qui qualifie très spécifiquement la construction identitaire des Belgo Congolaises, un sentiment de culpabilité où elles cherchent à représenter les éléments typiques et culturels du « pays ». En même temps, elles tentent un détachement afin de pouvoir négocier un autre vécu de soi dans un monde postcolonial, un monde suivant la décolonisation qui a continué à hiérarchiser les groupes ethno sociaux et imposé une domination couplée à une sous-représentation minoritaire et féminine.

Cynthia Pieters

Auteure du mémoire Ingrediënten voor een construction of blackness bij de Congolese vrouwelijke diaspora in België: identiteitsconstructia via postkoloniale en deconstructivistische theorie, dans le cadre d'un master à la VUB, 2017.

[1] Ne pouvant mettre en œuvre les ressources et connaissances sur la fluidité et l'identité de genre d'une manière satisfaisante, le mémoire se limite à la binarité. [2] Spivak G. C., Landry D., & MacLean, G. M., *The spivak reader : Selected works of gayatri chakravorty spivak*, New York, Routledge, 1996. [3] Crenshaw K., *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*, University of Chicago Legal Forum, 1(1), 1989.

Afroféminisme(s) belge(s)

Entrevues

L'afroféminisme est un mot qui émerge de plus en plus, mais le concept n'est pas nouveau. Les actrices du changement œuvrent, et les combats se précisent. Grâce aux réseaux sociaux notamment, l'afroféminisme est réactivé. Voici quelques focus loin d'être exhaustifs sur des initiatives personnelles ou collectives, institutionnalisées ou pas, diverses et toujours engagées, avec le dénominateur commun : être une femme noire en Belgique, c'est quoi ?



Gratia Pungu Quel arsenal juridique pour les discriminations intersectionnelles ?

Gratia Pungu¹ avait écrit, en 2009 dans l'Agenda interculturel, que le « Black feminism prenait sa source dans la situation particulière des femmes noires réduites en esclavage qui, au croisement du mouvement féministe américain et de la lutte antiraciste, en constitue,

dans sa double invisibilité, l'angle mort. Ce mouvement se trouve placé d'emblée devant un dilemme : à qui accorder des droits politiques égaux ? Aux femmes (blanches) ou aux (hommes) noirs ? Entre les deux catégories, disparaissent comme en creux, celles à qui on ne reconnaît ni la féminité des premières, ni la légitimité des seconds ». Le concept d'intersectionnalité avait déjà émergé à l'époque : « Cette notion postule que les différentes formes de discrimination ne s'additionnent pas mais interagissent dans leur construc-

tion et dans leurs conséquences ». Voilà presque dix ans que Gratia Pungu réinterrogeait déjà les rapports ambigus entre féminisme, antiracisme et altérité. Gratia avait relevé aussi que, « la Belgique a opté, sous la pression du mouvement des femmes, pour la création de deux structures de lutte contre les discriminations : l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (le genre) et le Centre pour l'égalité des chances (les autres discriminations) ». Mais qu'en était-il du traitement des plaintes par les deux instances ? Et qu'en est-il aujourd'hui? Le cadre législatif belge en matière d'anti discrimination ne reconnaît toujours pas les discriminations multiples. Aujourd'hui, Gratia Pungu relève néanmoins que « la question de l'intersectionnalité suscite en tout cas plus d'intérêt qu'avant, même si on n'en voit pas encore surgir l'aspect opérationnel : des juristes comme Emmanuelle Bribosia ou la sociologue Nouria Ouali l'intègrent dans leurs recherches et réflexions ».

GENEVIÈVE KANINDA - DÉCOLONISER LE FÉMINISME

Le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations, créé en 2012, fait suite au racisme récurrent et ancré auquel fait face la communauté afrodescendante en Belgique. Récemment, le Collectif a fondé une cellule afroféminine, car certaines questions relatives à la mémoire coloniale touchent exclusivement les femmes. A sa tête, Geneviève Kaninda, étudiante en droit et militante : « Il est important que les femmes puissent parler de leurs problèmes sans que les hommes parlent à leur place, puisqu'il s'agit d'enjeux à la fois racistes et sexistes. Il n'existe pas un féminisme hégémonique, il faut un féminisme qui corresponde à toute femme dans son individualité, dans sa diversité et dans sa réalité ». La Cellule souhaiterait d'ailleurs à terme pouvoir institutionnaliser un travail au niveau politique. afin que les approches en matière de discrimination soient menées de façon plus intersectionnelle, alliant par exemple l'écart salarial entre hommes et femmes à une analyse interne du groupe féminin entre racisées et non racisées. Ces discriminations multiples touchent des enjeux intrinsèquement liés à la question coloniale. « Un travail conséquent de recherche doit se faire. La décolonisation des esprits

est fondamentale dans notre approche, mais il faut savoir sur quel terrain on est, ce qui a déjà été fait, ce qu'il reste encore à faire et comment. Transposer le com-



Genviève Kaninda, Colloque international, Parlement fédéral, Bruxelles, avril 2018.

bat du concept d'afroféminisme ici va impliquer que nous nous asseyons, entre femmes afrodescendantes d'abord.» C'est chose enclenchée puisqu'en avril dernier, pour faire converger leurs luttes, elles ont organisé un afterwork en non mixité sur la question des pressions subies sur les lieux de travail. « Le but de l'événement, animé par Maria Da Silva, coach en entreprise, était que les femmes puissent raconter leur histoire. Comment fait-on pour se défendre? Nous allons multiplier ces expériences. » Le chemin est encore long, mais il est désormais ouvert.

Plus d'infos: www.memoirecoloniale.be

O Nganji Laeh

A CONTRACT OF THE PARTY OF THE

Manifestation pour Naithy Nelson devant le commissariat d'Ixelles, février 2018.

MIREILLE TSHEUSI ROBERT, BAMKO - AU-DELÀ DU LABEL

« Nous sommes afroféministes par nécessité d'avoir une parole publique et légitime sur notre condition » : Mireille Tsheusi Robert annonce clairement la couleur. C'est au sein de l'association Bamko qu'elle préside, que Mireille mène son combat. Bamko est une association antiraciste et active dans des plaidoyers politiques, qui a été créée suite à la difficulté que rencontrent « certaines femmes à exprimer leurs expériences intersectionnelles ou de misogynoir dans le milieu antiraciste professionnel et/ou associatif. C'est pourquoi les hommes ne sont pas (encore) présents dans les postes à responsabilités de l'ASBL; les femmes afrodescendantes ou travaillant sur ces thématiques tout en étant « blanches », sont mises en avant. C'est notre premier pôle : un afroféminisme structurel ». Bamko prône un afroféminisme « implémenté »: « Nos projets visent par exemple à accompagner des femmes face à des situations de racisme ou pour la création d'entreprise ».

Par ailleurs, Mireille considère l'histoire qui la précède : « Nous sommes héritières d'une longue lignée d'afroféministes, de féministes africaines et de Black Feminist. Bien avant nous, des femmes comme Kimpa Vita (Kongo, 1684-1706), Harriet Tubman (USA, 1820-1913) ou Ransome Kuti (Nigéria, 1900-1978), ont résisté aux puissances esclavagistes, colonialistes et machistes. En Belgique, Monique Mbeka (réalisatrice), Clémentine Faik-Nzuji (première afrodescendante professeure émérite à l'université) ou encore Suzanne Monkassa (milieu associatif) défendent un afroféminisme inscrit dans leur vie et dans leurs œuvres, et ce, sans publicité ». Imprégnées par cet héritage, les femmes de Bamko assument « qu'il est moins important pour nous de s'afficher comme afroféministes que d'agir comme telles nul besoin d'un label ou d'un effet de mode terminologique pour être pleinement et activement afroféministes ».

Pour en savoir plus sur Bamko : « Afroféminisme, au-delà du label », à lire sur www.bamko.org

ACHAÏSO AMBALI - A4TV, LA WEBTV AVEC LAQUELLE IL FAUDRA COMPTER

Achaïso Ambali est journaliste militante. Très tôt, elle pénètre le milieu associatif bruxellois, notamment via les studios de Radio Campus, dans l'émission « Sous l'arbre à palabres ». La magie opèrera pendant sept ans. La radio lui confiera la rédaction et la présentation de l'agenda socioculturel, une porte ouverte sur la culture à Bruxelles. Elle lui laisse ensuite carte blanche pour l'élaboration de dossiers. Avec ses collègues féminines, elles proposent diverses thématiques, de la santé à la politique, en passant par la littérature, la société ou l'art culinaire. Petit à petit, Achaïso s'installe dans la transmission d'infos, de la maîtrise technique à la conception des contenus. Elle créera deux dossiers récurrents : « La diaspora chuchote » et le « Fonio du jour ». Aujourd'hui, elle se lance seule. Guidée par la phrase de Frantz Fanon « Chaque génération doit, dans

une relative opacité, découvrir sa mission, la remplir ou la trahir », elle crée A4TV, une WebTV, qui valorise les apports et initiatives politiques, économiques, sociales et citoyennes des femmes dans la société, et des femmes noires en particulier. Peu représentées dans l'espace public, trop

souvent silenciées, sujettes à la fois au racisme et au sexisme, « les femmes noires ont du génie et de la magie à apporter au monde ». Et Achaïso de renchérir : « La renaissance des mouvements afroféminins,



la réappropriation de la culture par la langue entre autres, l'acceptation de soi et l'exigence d'être considérées comme des citoyennes à part entière secouent le continent et les diasporas. Nous existons, nous sommes une plusvalue pour les sociétés dans lesquelles nous évoluons et il faudra compter avec nous ! ». L'élan est pris, les réseaux se tissent, le message est clair et décomplexé. Cette initiative personnelle prendra la forme d'une société de production et d'un site internet dès septembre... Restez branchés ! ■ A4TV : Facebook et Twitte

Achaïso Ambali, modératrice du panel « La représentation des femmes noires dans le cinéma », première édition du Festival International du Film Africain de Belgique (FIFAB), 2015.



© Parlement européen

Aïchatou Ouattara intervient à la conférence sur l'afroféminisme au Parlement européen, juin 2018.

AïCHATOU OUATTARA L'HÉRITIÈRE DES COMBATS FÉMINISTES AFRICAINS

Connaissez-vous les femmes de Nder ? Queen Nanny ? Phillis Wheatley ? Alors il est grand temps d'aller surfer sur le blog d'Aïchatou Ouattara, afroféministe, musulmane, juriste de formation. « L'afroféminisme n'est pas nouveau ; le terme, lui, est nouveau. Il existe tant de femmes noires qui ont mené des combats en Afrique et dans les diasporas et qui ont été à l'avant-garde des luttes anti-esclavagistes et anti-colonialistes». A travers son blog, Aïchatou pose son regard de femme noire qui vit en Europe au 21e siècle, en s'inspirant de l'histoire qui la précède : « Dans les sociétés

précoloniales, les femmes avaient beaucoup de pouvoir. L'esclavage et la colonisation ont modifié la place des femmes dans les sociétés africaines ». Arrivée à 10 ans de Côte d'Ivoire, Aïchatou s'est interrogée longtemps sur son identité. Féministe, elle l'est depuis longtemps. Mais noire, elle l'est depuis toujours. Est-elle d'abord une femme ou d'abord une Noire ? Doit-elle être plus solidaire des femmes ou des Noirs ? L'afroféminisme a permis d'y répondre : « Mes recherches m'ont fait comprendre que je devais être fière d'être une femme noire ». Aïchatou ne représente qu'elle-même et certaines idées semblent difficiles à entendre : « Dans les communautés afrodescendantes, parler de féminisme équivaut à se faire traiter « d'Occidentale ». Le féminisme est vu par beaucoup comme un concept occidental qui n'a pas sa place en Afrique et dans les diasporas. J'ai été critiquée par certains hommes afrodescendants à cause de mes positionnements

car, selon eux, ceux-ci renforceraient les stéréotypes négatifs à leur égard. Donc on devrait protéger les hommes noirs, mais nous, qui nous protège ? Je ne me censure pas. Si je ne le dis pas, d'autres, moins légitimes, le diront à ma place ». C'est à cet endroit précis qu'elle (re)lie le féminisme africain et l'afroféminisme occidental.



Plongez-vous dans les lectures d'Aïchatou sur www.afrofeminista.com.

KIS KEYA - NORMALISER POUR COMBATTRE

Kis Keya est une artiste militante, autodidacte, sans références ou modèles particuliers : « Très jeune, j'ai commencé à m'exprimer avec l'art. J'ai senti très vite les regards sur la jeune fille noire que j'étais, les jugements sur mon corps noir. C'est le premier message que j'avais à transmettre : on a le droit d'être qui on est. Assez vite, la peinture, la danse, puis la scène et le cinéma sont devenus une façon de servir des causes. C'était d'abord un combat par rapport à moi-même, puis c'est devenu celui de toutes les femmes et de toutes les personnes discriminées ». Aujourd'hui, Kis travaille sur la première web série afroqueer autoproduite en Belgique, Extranostro, une comédie romantique légère à destination des jeunes : « Je ne suis jamais directe dans mon art : j'installe des personnages qu'on doit accepter comme ils sont pour tenter de faire changer les mentalités. J'essaie de normaliser des modèles que les gens n'ont pas l'habitude de voir. Je casse certaines visions que des Blancs ont sur les Noirs, et les femmes et personnes LGBTQ en particulier ». Pour Kis, «il est dommage que l'afroféminisme doive exister. Mais au-delà du féminisme, il est difficile pour les gens de se mobiliser ou de comprendre un combat qui ne les concerne pas directement ».

Elle explique qu'en Belgique francophone, les Noirs ne sont pas intégrés aux niveaux artistique et médiatique. « Une femme noire est une condition pire encore. Le passé colonial de la Belgique a engendré un rapport à la femme noire qui est très lourd ici. On a beaucoup de travail pour s'imposer en tant que femme avec une tête, pas juste avec une cambrure ! J'ai l'impression que dans les institutions flamandes, quand tu parles bien le néerlandais et que tu es bon dans ce que tu fais, tu es vraiment intégré dans l'équipe. Du côté francophone, il persiste un inconscient collectif lié à la colonisation. Un Noir reste un ancien colonisé, qui n'a pas les mêmes capacités que le Blanc. » I

Pour suivre les projets de Kis Keya: www.kis-keya.com

Kis Keya, réalisatrice de la première série afroqueer.





Emmanuelle Nsunda, soirée de lancement d'Afrofeminism Progress, La Zone, Liège, février 2018.

EMMANUELLE NSUNDA L'AFROFÉMINISME S'ANCRE À LIÈGE

D'origine congolaise et née en Belgique, Emmanuelle Nsunda, lors de son travail de fin d'études en Patrimoine immatériel, rencontre pas mal de femmes afrodescendantes. « J'ai pris conscience de la récurrence des discriminations spécifiques liées à ces femmes. » Suite à un appel à projet de La Zone (Centre liégeois des cultures alternatives) en juin dernier, Afrofeminism in Progress, premier projet afroféministe liégeois, naissait. « Beaucoup de femmes blanches qui entendaient les revendications des femmes racisées les recevaient avec violence. J'ai deux objectifs : la

création d'un espace d'expression pour femmes afrodescendantes et l'organisation parallèle de rencontres en mixité». Selon Emmanuelle, la spécificité de l'afroféminisme est le contexte géographique dans lequel il s'implante : « C'est un féminisme porté par des femmes afrodescendantes en Occident, dans un contexte majoritairement blanc. Elles rejoignent en partie les combats du féminisme dit « classique » mais les priorités divergent sur les discriminations à l'intersection entre le sexisme et le racisme qui se perpétuent de manière systémique ». Afrofeminism in Progress défend l'idée qu'« une femme noire en Belgique ne bénéficie pas toujours du privilège de représentation. C'est aussi être victime d'assignation identitaire et porter des préjugés basés sur l'apparence. C'est subir une pression psychologique constante et prouver en permanence leur légitimité quand elles choisissent d'investir certains espaces ». Mais pour Emmanuelle, « ça nous donne une capacité d'adaptation et de résilience parfois plus importante qui peut être salvatrice ». Et d'ajouter : « La base du problème réside dans le système éducatif, très eurocentré qui ne remet pas en question les héritages coloniaux. Ainsi, des stéréotypes continuent d'être enseignés souvent de manière inconsciente. C'est dans la non conscience de la problématique et des privilèges qui en découlent pour les populations blanches que réside la difficulté à entreprendre le processus de déconstruction ».

Plus d'infos: www.lazone.be/minoritiesspeaking et www.facebook.be/AFPLazone

LISETTE LOMBE - NOMME-TOI!

« Nomme-toi ! Appelle-toi afroféministe, afrodescendante, afropéenne, afropunk, queer, activiste... Avec ou sans majuscule, nomme-toi ! Pas dans une case, pas comme une cage, mais pour la rage. Rage d'exister. Sortir de l'ombre. Se redresser. Te rendre, les rendre, nous rendre visibles. Sois fière de ton parcours, de ta couleur, de tes origines! Parle de là où tu es, de qui tu es, de qui tu aspires à être. Sois fière de tout, de tes questionnements, de tes ambivalences, de tes ressacs et de tes erreurs! Ne t'excuse de rien! N'accepte jamais que l'on accuse ta militance de diviser les femmes ! Qui peut contester tes stratégies, tes actions, ta sueur, ta sauce maison pour créer un monde plus égalitaire et plus solidaire ? Qui peut s'arroger le droit de définir les féminismes fréquentables, les bons, les vrais, les nobles et les autres ? Qui peut parler de non mixité pour les unes et de communautarisme pour les autres ? N'accepte jamais d'être traitée de paranoïaque lorsque tu dénonces le racisme structurel en t'appuyant sur des éléments de ton quotidien (publicités, grimages, blagues, contrôle d'identité...)! Se reconnaître victime n'est pas se victimiser! N'accepte jamais que les discriminations dont tu témoignes soient minimisées en étant mises sur le même pied que d'autres! La négrophobie et la mysogynoire ne sont pas synonymes de racisme ni de sexisme. Ta souffrance t'appartient. Les plafonds de verre ne sont pas faits que de simple vitrage. Cultive ta radicalité comme bon te semble : résolument à la marge, présente dans les lieux décisionnels ou funambulant sur les ponts, entre deux rives. Ne te sens pas coupable de critiquer les mouvements féministes dits mainstream et, dans le même temps, d'applaudir à tous les droits acquis grâce à cet ancrage institutionnel de la lutte! Tête haute face aux chasses gardées et aux dénis de privilèges! »

Plus d'infos: http://lisettelombe.com/n

Lisette Lombe, slameuse, auteure, plasticienne, formatrice, cofondatrice de L-SLAM et d'Objets Poétiques.



© Bouchra Draoui

+ Bonus www.cbai.be

Lisez l'article in extenso

[1] Gratia Pungu, La part de l'autre, in l'Agenda interculturel n° 273, mai 2009.

Propos recueillis par Pascaline Adamantidis

Pour un féminisme de la polyphonie

Nadine Plateau

Les Black Studies m'ont fait voir ce que je ne percevais pas, m'obligeant à jeter un regard critique sur le mouvement des femmes dont je fais partie. Et aujourd'hui encore, une féministe africaine américaine, Patricia Hill Collins, nourrit mes réflexions et mon agir féministes.

ès les années 1980, la lecture du fameux *Under Western Eyes¹* bousculait la féministe blanche que je suis. Chandra Talpade Mohanty, auteure du célèbre article, y dénonçait la conviction implicite partagée par les féministes mainstream que l'Occident est le référent premier dans la théorie et dans la pratique. Elle montrait comment le féminisme occidental «construisait» les femmes du Tiers Monde et leur imposait son agenda. Ce n'est pourtant que bien plus tard, dans les années 2000, que j'ai mesuré à quel point j'étais concernée par cette critique : je m'étais cette fois sentie interpellée par des féministes musulmanes. Il a donc fallu que je lise, puis que je sois confrontée dans mon quotidien de militante à des problématiques que j'avais occultées.

Une pensée universalisable

La sociologue africaine américaine Patricia Hill Collins théorise une «pensée sociale critique» à partir de l'expérience des Noires étatsuniennes tant intellectuelles qu'artistes, activistes ou simples travailleuses. Toutes ces femmes dont les voix avaient été souvent réduites au silence ont contribué à créer le savoir collectif qu'elle appelle «La pensée féministe noire²».

Préoccupée de résistance et de justice sociale, Patricia Hill Collins a élaboré des concepts très pertinents à la fois pour l'analyse des oppressions croisées (concept de matrice de domination³) et pour celle des résistances à ces oppressions (concept d'empowerment⁴). Grâce à une démarche solidement ancrée dans le local, elle complexifie les analyses féministes qui dès lors font sens pour tout le monde. C'est donc l'expérience singulière des femmes noires étatsuniennes qui nous amène à repenser un féminisme prétendument universel mais en fait limité à la réalité du monde occidental. Un exemple parmi d'autres : le militantisme classiquement défini comme l'action politique au sein de l'espace public ne pouvait rendre compte de l'action des femmes noires, il fallait donc revoir cette définition pour leur rendre justice. C'est pourquoi Patricia Hill Collins inclut désormais dans le concept la participation des femmes à la lutte pour la survie dans la vie privée.

Soucieuse d'être accessible à un large public car elle se veut lisible par tout le monde, elle produit des outils de réflexion pour les groupes minoritaires, ou en position de minorité (tels les groupes féministes). Où que nous soyons et qui que nous soyons, nous pouvons toutes les utiliser pour comprendre l'oppression comme la résistance des femmes et donner forme à notre agir. A cet égard, on peut dire que Patricia Hill Collins réussit à donner au féminisme une dimension universelle.

Quand, plus tard dans les années 2000, sérieusement ébranlée par les féministes musulmanes qui critiquaient notre surdité par rapport à leurs analyses et à leurs revendications, je me suis interrogée sur ma pratique

militante, j'ai pu compter sur nos rencontres qui nous ont permis de nous connaître et de cheminer ensemble. J'ai aussi relu, avec bonheur, les pages où Françoise Collin jette un regard rétrospectif sur le féminisme des années 1970 dont elle dit qu'«il s'est d'emblée défini comme un 'mouvement', le mouvement de libération des femmes, comme une action qui formule et reformule au fur et à mesure ses problématiques, mais qui n'a pas de représentation a priori ni de la société idéale, ni des chemins à suivre pour y parvenir»5. Il m'est alors apparu clairement qu'en ce début du troisième millénaire, nous devions nous mettre en mouvement avec les nouveaux collectifs de féministes musulmanes.

Intégrer la question coloniale

Nous sommes dix ans plus tard, le mouvement afroféministe en Belgique prouve lui aussi que les «subalternes savent parler»⁶, il pose en outre la question coloniale, largement absente jusque-là du débat. Nous voilà acculées à prendre acte que cette question n'est pas seulement leur problème, mais le nôtre car ce que ces militantes mettent en pleine lumière, ce sont « les privilèges immérités de la blanchité» pour reprendre les termes de Patricia Hill Collins, le fait qu'une personne privilégiée ne se rend pas compte de ce qu'elle est avantagée par la couleur de sa peau, son sexe, son âge, sa profession, son orientation sexuelle.

Des savoirs féministes contestataires ont ainsi émergé à la périphérie du féminisme dominant. Black Studies, Lesbian Studies, Queer Studies, Decolonial Studies fournissent des outils pour penser les oppressions singulières qui résultent de l'imbrication des multiples discriminations. Pouvons-nous les ignorer alors que nous avons contesté et continuons de contester les savoirs masculins à partir de notre connaissance

située? Allons-nous refuser d'entendre la parole des personnes dominées, nous qui nous sommes plaintes de ne pas être écoutées? Je vois comme une nécessité absolue d'enregistrer les savoirs féministes dissidents dont ceux des afroféministes et de les considérer comme devant co-construire nos savoirs de demain. De même, il nous faudra transformer nos pratiques militantes, entre autres en déconstruisant les privilèges au sein de nos organisations.

Un entre soi libérateur

La multiplicité qui caractérise la nébuleuse féministe d'aujourd'hui se distingue par le fait que ses diverses composantes – et en particulier les nouveaux collectifs – ne peuvent plus et ne veulent plus se couler dans un moule commun préétabli. Comme le fait remarquer Diane Lamoureux : «L'avenir du féminisme ne passe pas par l'unisson mais par la polyphonie»⁷. On reconnaît aujourd'hui



Afropéan, plus proche et présent Antipodes 208 / mars 2015

Ce terme « Afropéan » est un mot valise qui désigne les personnes d'ascendance africaine qui vivent en Europe. Cela suite à une première à Bozar de Bruxelles : une journée entière qui leur a été consacrés, sous forme de débats, d'expos, de documentaires... pour susciter de multiples réflexions auprès des visiteurs, issus de la diaspora africaine,



mais pas seulement. Il s'agit d'une histoire hybride forcément douloureuse car héritière de la colonisation, avec plusieurs identités qui se combattent ou fusionnent.



que chaque association, chaque groupe a son histoire, ses analyses, ses stratégies, ce qui n'exclut pas la hiérarchie au sein du mouvement, certaines ayant plus de pouvoir que d'autres. Dans ce contexte, on comprend que certains groupes de jeunes afroféministes souhaitent débattre entre elles des questions qui les concernent. Cette non mixité, choisie par celles qui se qualifient de *racisées*, ouvre un espace où des femmes ayant un vécu de discrimination commun peuvent développer un point de vue collectif et se renforcer. Comme les féministes des années 1970, elles ont besoin d'un lieu propre pour y libérer leur parole.

L'exclusion des hommes et celle des non racisé.e.s participent d'une même volonté politique de créer les conditions concrètes de libération : un espace de sécurité, à l'abri du regard et de la parole de celles et ceux qui ont le pouvoir de dire, décrire et réduire au silence les personnes dominées, un espace d'autodéfinition et d'invention. S'il n'est plus possible aujourd'hui d'avoir une vision unifiée du féminisme, un combat commun n'en est pas pour autant exclu. La multiplicité, la diversité, l'hétérogénéité du mouvement des femmes constituent une véritable opportunité de repenser

le féminisme avec celles qui s'en revendiquent. A condition toutefois de créer des espaces de rencontre et de respect où chacune se présente avec son ancrage singulier tout en étant capable de s'en détacher pour se mettre en empathie avec les autres. Telle est, à mon sens, la condition *sine qua non* d'un agir féministe commun.

Nadine Plateau

Commission enseignement du Conseil des femmes francophones de Belgique

- [1] Chandra Talpade Mohanty, «Under Western Eyes. Feminist Scholarship and Colonial Discourse», 1988, Feminist review, 30: 61-88.
- [2] Titre de son ouvrage traduit par Diane Lamoureux et paru aux Editions du Remue-Ménage en 2016.
- [3] Elle est caractérisée par les oppressions enchevêtrées que subissent les femmes en fonction de leur sexe, de leur race et de leur appartenance de classe, de leur orientation sexuelle, de leur âge ou de leur handicap.
- [4] Terme qui désigne le processus d'acquisition de pouvoir non pas sur les choses et les gens mais pouvoir de transformer le monde.
- [5] Françoise Collin, Parcours féministe (entretiens avec Irène Kaufer), 2005, Labor Bruxelles, p.17-18.
- [6] Tel est le titre d'un tout aussi célèbre article de Gayatri Chakravorty Spivak «Can the Subaltern Speak?» paru en 1988 dans Cary Nelson and Larry Grossberg, eds. Marxism and the Interpretation of Culture.
- [7] Diane Lamoureux, 2016, Les possibles du féminisme, Editions du remue-ménage, p. 16.

Les Black Studies en Europe Des savoirs engagés

Sarah Fila-Bakabadio

Pour saisir le vécu noir en Europe, il faut penser les Black Studies comme ce qu'elles ont toujours été : des savoirs engagés. A partir des contre savoirs historiques, sociologiques mais aussi philosophiques qui ont servi à élaborer les premiers programmes en Black Studies aux Etats-Unis, comment se sont construits les Black Studies en Europe ?

a conférence « Black Studies in Europe : A Transatlantic Dialogue »¹ que nous avons organisée à Bruxelles en novembre 2017 fut un évènement. Non que la question des Black Studies ait jamais été posée ni que des études sur les populations noires n'aient été développées en Europe auparavant. Depuis quelques années, il existe un programme d'études en Black Studies, une école d'été et des séminaires. Pourtant, il n'y avait encore jamais eu de rencontre destinée à penser les Black Studies conjointement comme un objet d'étude, un champ scientifique et un outil d'analyse des trajectoires noires en Europe. Aucun cadre commun n'existe pour parler de ce que signifie « être noir en Europe » ou « être noir et européen » réunissant des universitaires et des militants associatifs.

Puisque l'échelle européenne participe des circulations des personnes, des politiques migratoires et des réglementations sur les discriminations, il nous semblait impossible d'envisager les identités, les cultures et les histoires des populations noires sans penser ce territoire. Nous devons saisir comment sa délimitation dans l'espace-monde en tant qu'entité politique, historique, économique, voire sociale impacte les vies des populations catégorisées comme noires. Comment ces dernières occupent-elle ce/s lieu/x (voire non lieux)? Comment le territoire européen s'incarne-t-il dans des « régimes de subjectivités » noires? Comment s'articulent ce que d'aucuns, à l'instar de l'écrivaine Léonora Miano, décrivent désormais comme une appartenance « afro européenne » (si ce n'est afropolitaine)?

Politique et production des savoirs

Aux Etats-Unis, les Black Studies sont nées au milieu des années 1960 à la jonction du Mouvement pour les Droits civiques et des nationalismes noirs, tous en butte avec la ségrégation raciale. Leur émergence à Chicago (1969) est liée à un engagement politique. Leurs fondateurs dont Nathan Hare et Maulana Karenga étaient tous militants nationalistes et reprochaient aux leaders du Mouvement leur incapacité à saisir le rôle politique de la production de savoirs. Sans renier les acquis de la non violence, ils pensaient l'histoire et les sciences comme des instruments d'émancipation dans le présent. Ainsi, ils pouvaient notamment créer des programmes scolaires alternatifs pour les enfants des quartiers noirs. A défaut de structure universitaire satisfaisante, ils se sont d'abord tournés vers des groupes comme les partis des *Black Panther* ou l'Organisation US² qui proposaient des cours d'éducation

politique (Political Education, PE) et où leurs membres lisaient Frantz Fanon, Malcolm X, ou Jomo Kenyatta. Ces cours servaient à développer une conscience noire et une pensée révolutionnaire fondée sur le lien entre oppression, race et classe. Les nationalistes construisaient des contre savoirs qui abordaient à la fois la condition noire prise comme un phénomène global, le spécifique d'un vécu africain-américain mais aussi des idéologies politiques globales comme le marxisme. Ces connaissances historiques, sociologiques mais aussi philosophiques ont ensuite servi à élaborer les premiers programmes en Black Studies. Cette jonction originelle entre militantisme et diffusion de connaissances fait des Black Studies un réservoir d'idées où le savoir est nécessairement une forme d'« empowerment ». Il n'existe pas encore pour lui-même mais par et pour le changement social et politique qu'il doit induire. Il est un outil de la praxis politique (comme il l'a finalement toujours été dans l'histoire africaine-américaine) au même titre que les manifestations, les défilés ou les boycotts.

Les voix des minorités européennes

En Europe, la situation est certes différente mais nous sommes aujourd'hui dans un moment particulier où les minorités racisées font entendre leurs voix non seulement pour dénoncer leur invisibilisation dans une Europe à l'imaginaire colorblind mais aussi pour penser cette Europe à partir de leurs expériences. Il s'agit désormais de définir une positionnalité noire européenne, c'est-à-dire d'illustrer par des études comment les Noirs voient l'Europe, définissent leur place dans ses sociétés et imaginent le futur.

Cela est d'autant plus nécessaire que le continent se contracte autour d'une vision binaire d'un « Nous » majoritairement blanc et d'« Autres » racisés. La recrudescence de régimes politiques qui fondent leurs discours conservateurs, voire d'extrême droite, sur le mythe d'une société statique à la composition inchangée sont une raison urgente pour que ces minorités produisent des savoirs engagés vers une pluriversalité européenne. Si aux Etats-Unis dans les années 1960, l'« ennemi » était la ségrégation raciale, les populismes et le rétrécissement du projet européen en sont désormais un. Les minorités sont de facto aux avant-postes de ce challenge car elles sont les premières visées par les politiques discriminatoires.

Le rôle des chercheurs

Les milieux militants et universitaires ont saisi ces enjeux depuis bien longtemps car ils touchent les groupes dont ils sont issus ou qu'ils étudient. En défendant des perspectives postcoloniales, décoloniales, afroféministes ou afroqueer comme en documentant les histoires et les sociologies des populations noires, ils s'opposent au réductionnisme d'un *Us v. Them.* Tous se retrouvent donc dans cette volonté de produire des connaissances de terrain et

théoriques sur les trajectoires noires pour déconstruire un universel occidental ou rappeler la présence noire dans les histoires européennes. Cela dépasse les frontières disciplinaires qui s'effacent derrière une catégorie structurante, ici la race. Seules les voies et les champs d'expression pour y parvenir diffèrent pour le moment. Les chercheurs que nous sommes produisent des études validées par une institution tandis que les militants valident les leurs par la reconnaissance du terrain. Les *studies*, souvent critiquées pour leur absence de méthodologie, sont suffisamment flexibles pour pouvoir associer des savoirs militants et des savoirs académiques. Cela me semblerait plus difficile dans des disciplines constituées comme l'histoire.

Le moment et le format des *studies* sont donc propices pour penser les expériences noires européennes. En outre, s'il existe un jour des Black Studies européennes, elles conserveront certainement de leur origine nord-américaine une fibre politique dont on ne peut d'ailleurs faire l'économie dans la production de savoirs subalternisés. L'histoire nous a d'ailleurs montré que les savoirs qui ont influencé la marche du monde ont été créés dans des moments de crises et de remise en questions de modèles sociétaux. S'il n'y a ici rien de systématique, il reste que le politique crée l'urgence



Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais, de Sarah Demart, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2017, 223 p.

Inédite au niveau belge mais également européen, cette étude vise à cerner le profil socio démographique des Congolais, Burundais et Rwandais de Belgique. Estimés à quelque 110.000 personnes, les Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais forment le troisième groupe le plus important de populations issues de l'immigration hors Union européenne. Pourtant, en dépit d'une histoire partagée avec la Belgique, ces citoyens sont peu présents dans le débat public et paraissent mal connus au sein de la société. Cette enquête combine une



recherche quantitative sur base d'un échantillon de 800 afrodescendants dans les trois Régions du pays et une analyse qualitative basée sur des entretiens. Elle permet ainsi de mieux comprendre leurs positionnement et attitudes dans la société belge, envers leur pays d'origine, mais aussi de rendre compte de leur dynamique d'intégration et des difficultés qui restent prégnantes. 91 %, des Afro descendants interviewés pensent que l'histoire coloniale devrait être enseignée à l'école. 74 % d'entre eux pensent que la question coloniale est trop peu présente et, ou occultée dans le débat public. Il n'y a pas de différence entre les Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais et le reste des Afro descendants en ce qui concerne la demande de mesures mémorielles. En outre, il ressort que les Afro descendants s'intéressent plus à la politique belge. Au terme de cette étude, il ressort que la conjonction des facteurs que sont la marginalisation structurelle de ces groupes et sa méconnaissance par les pouvoirs publics contribue à créer un sentiment d'exclusion. L'étude conclut à l'urgence de prendre en compte le potentiel humain et socioéconomique de cette population et d'entendre ses demandes de reconnaissance, en vue d'une société inclusive vis-à-vis des Afro descendants.

née d'une demande sociale. Les acteurs de terrain utilisent cette urgence et produisent des manières d'agir sur le présent, voire d'inventer l'avenir. Les chercheurs, eux, s'en saisissent et tentent d'en extraire le sens. Tous forment des connaissances qui deviennent alors une médiation face à un changement (ou l'espoir d'un changement) ou une façon de lutter contre un immobilisme politique et/ou social.

Enfin, la création de Black Studies européennes à laquelle nous travaillons doit rendre compte des expériences noires européennes dans leur ancrage en Europe mais aussi à travers leurs connexions avec d'autres territoires et d'autres manières d'être Noir dans les Amériques, en Afrique ou en Asie. Quel que soit le point de départ et l'intérêt de chacun, il s'agit de produire ensemble afin que le changement advienne véritablement.

Sarah Fila-Bakabadio

Historienne en études américaines et afro américaines, maîtresse de conférences à l'université de Cergy-Pontoise

[1] Lire aussi « Penser les frontières raciales, repenser la société » de Nicole Grégoire, en pages 7-9 de ce dossier. [2] L'Organisation US est une association fondée en 1965 par Maulana Karenga. Ce dernier était convaincu que seule la réafricanisation des Africains-Américains leur permettrait de lutter efficacement contre la discrimination raciale.

Vous avez dit « cultures noires » ?

Perrine Crevecœur et Julien Truddaïu

Des « black music » présentées dans les festivals d'été aux collections littéraires dites africaines, les « cultures noires » sont omniprésentes et délimitent nos perceptions des cultures du continent et de ses expressions diasporiques. Commentateur et témoin privilégié de ces diffusions des cultures d'Afrique, l'historien Elikia M'Bokolo¹ est inénarrable sur le sujet. Rencontre.

ue désigne-t-on exactement par « cultures noires » ? L'expression en elle-même renvoie à la couleur de la peau de celui qui la porte et la diffuse. « Les premiers à décrire des cultures noires n'étaient pas noirs. Cette référence à la couleur est lourde de sens : "noirs, nègres", au départ, est un concept lié directement à des situations de domination ou d'esclavage. Pour ne pas dire esclave, on dit "Noir". Et ces personnes qui définissaient le "Noir" ne le faisaient pas en fonction de son statut juridique ou économique mais en se référant à des caractéristiques, à des manières d'être. Une de ces caractéristiques, qui influence encore aujourd'hui les stéréotypes liés aux afrodescendants, est leur lenteur supposée ; alors même que cette lenteur, décrite surtout par rapport au travail, est en fait à l'époque une forme de refus de l'esclavagisme. Mais on en fait un mode d'être générique et permanent. »

Esclaves avant d'être Noirs

L'Histoire montre que cette définition à partir de la couleur de la peau n'apparaît que tardivement. « Si l'on repart de l'Antiquité, on ne parle pas de Noirs ou de Blancs, on parle d'êtres humains. A l'époque où

les formes d'esclavage apparaissent, on ne se réfère pas directement à la couleur de la peau. Quand Jules César fait la conquête des Gaules, on les appelle simplement esclaves. Il en va de même lorsque les musulmans prennent le relais, à partir de la moitié du 7° siècle. Les premiers Noirs qui protestent contre cette

situation d'esclave n'évoquent pas la couleur mais le fait d'être humain, à l'instar des savants de Tombouctou qui reprochent aux musulmans de violer les règles de l'islam dans lesquelles on ne trouve pas le terme "noirs". Ils évoquent les païens, les mécréants qui refusent la conversion et sont alors mis en esclavage. C'est donc progressivement, et parce que c'est plus commode, que cette notion de couleur liée à l'esclavage apparaît. »

La définition de l'Autre et de ses cultures se développe parallèlement aux idées coloniales et s'articule directement avec la domination des « Blancs » sur les autres (notamment « Noirs »). « Vers le milieu du 19° siècle, au moment où l'on abolit l'esclavage, les opposants à cette abolition cherchent à justifier leur volonté de continuer à mettre les Noirs en esclavage. Gobineau² joue un rôle important dans cette dialectique car il va décrire les défaillances physiques liées à la couleur, tout en décrivant également les danses, les chants, les rythmes, la lascivité,

la sexualité, etc. comme étant rattachés à la couleur de la peau nègre. » C'est donc à partir de cette définition réductrice et certainement aliénante que de nombreux mouvements culturels vont être nommés « noirs » ou s'en revendiquer. En réponse à ces descriptions, certains vont assumer cette différence : « Oui nous sommes nègres, comme Gobineau le dit, nous sommes différents, et notre différence est aussi une forme d'excellence. Dans une chanson populaire jamaïcaine de 1870-1880, un esclave dit : "Je suis esclave, on me tape dessus, mais je m'en fiche parce que moi je chante, je bois, je fais l'amour et je suis heureux comme ça !" Aux Etats-Unis, dans le débat sur l'esclavage, les Noirs, esclaves ou non esclaves, entament une recherche proche d'une quête de sens ou d'origine : pour

> certains, c'est la Bible, pour d'autres, ce sont les origines africaines. »

Si l'on prend l'exemple des « musiques noires », le parcours semble obéir à une certaine

linéarité : le blues, comme conséquence culturelle de la mise en esclavage, aurait donné le jazz, puis le rock, jusqu'au hip-hop. Ces courants musicaux puiseraient leurs sources dans les cultures « traditionnelles » d'Afrique, berceau de toutes ces mouvances. « C'est une linéarité proclamée car lorsque l'on passe d'un genre musical à un autre, il y a rupture : "dans cette musique là qu'on dit noire, moi, je ne me reconnais pas, et je fais autre chose". Comme la personne est noire par la peau ou se réfère à des ancêtres noirs de deuxième, troisième, quatrième génération, on pense que cette discontinuité serait en fait l'affirmation d'une continuité. Ce n'est pas du tout le cas ! En Occident, où le

racisme a quand même été très fort, ces productions culturelles s'opposent à la permanence de la domination et du racisme. C'est en réalité une réaction qui se transforme en fonction des circonstances et des contextes. »

Progressivement, certain.e.s revendiqueront cette définition imposée pour mieux combattre la domination dont ils et elles sont l'objet. « Le racisme esclavagiste et colonial provoque des protestations qui, faute de mieux, se rattachent à ce concept de "nègre" et essaient de démontrer qu'ils résistent et détiennent des productions culturelles commentées par les dominants. Ces productions changent mais sont toujours rattachées à ces origines supposées. »

Souvent, le mouvement, au départ contestataire, est universalisé jusqu'à la réappropriation de ses expressions. On en reprend les codes, les messages : « Les courants culturels ont souvent été des courants de résistance, d'opposition et de créativité. Certains se sont même réapproprié ces courants en se disant "nègres blancs", en se rattachant à ces courants de protestation : "Je me déhanche comme un nègre mais je ne suis pas nègre", c'est une posture, une attitude, une invention corporelle. C'est une étiquette commode qui permet de reconnaître des artistes, de les catégoriser, de les vendre, de les valoriser mais c'est tout de même trompeur et quelque fois dangereux. On entend dire aux enfants d'origine africaine nés ici "tu ne danses pas comme un noir!" "tu ne sais pas chanter, mais comment est-ce possible ? Tu es noir!".

Un besoin de repères

Du mouvement de la négritude lancé par Césaire et Senghor en passant par les cultures hip-hop ou la Blaxploitation, les personnes issues de l'immigration ont eu besoin de repères, de rattachement à une culture dans des sociétés racisées et discriminantes. « En lieu et place de "cultures noires", on pourrait parler de mouvements, de cultures de contestation d'un ordre, de l'économique, du politique, de la ségrégation résidentielle, des brutalités policières etc., donc pour se définir face à cela, on les dit "noirs". "Cultures noires" qui intègrent de la résistance notamment sous la forme d'une inventivité continue dans le domaine de la culture (musique, théâtre, inventions de posture dramatique...). Elles affirment une contestation et se réinventent en même temps, à cause des origines en présence. Il faut donc être attentif à la référence aux origines. Elles sont multiples : un enfant noir né à Londres, à Bruxelles ou dans la banlieue parisienne, est banlieusard, parisien, donc la couleur importe finalement très peu. »

Mais la définition enferme et témoigne encore trop souvent de la persistance du système de domination : Noir tu es et Noir tu resteras ! Peu de productions théâtrales offrent aux comédien.ne.s afrodescendant.e.s des rôles conçus, pensés pour des « Blancs » : pas d'Electre ou de malade imaginaire noir.e.s. L'inverse n'est pas vrai : Othello peut être joué par un Blanc. Par ailleurs, la mondialisation a également accéléré la diffusion et l'absorption des notions



Bulletin du Palais des Beaux Arts de Bruxelles, 8 janvier 1937, collection personnelle.

de cultures noires avec, par exemple, l'arrivée de ce qu'on appelle la world music, qui intéresse d'abord l'Occident. Nombre d'artistes du continent africain ont donc adapté leurs productions aux oreilles de l'Occident, pour lesquelles il s'agit de cultures traditionnelles ou authentiques, toujours périphériques. « Quand ces artistes chantent en Afrique de l'Ouest, ce ne sont pas du tout les mêmes codes. Le public ne fait pas qu'écouter, il participe aussi à la création. »

Dans ce grand flux qu'offre la globalisation et sa rapidité des échanges, les frontières se diluent en même temps que les origines se multiplient laissant la définition vide de sens. "Ces lignes de démarcation sont de facto franchies aujourd'hui, même si on continue à se référer aux cultures blanches, européennes, asiatiques etc. Des BD écrites au Japon avec des Noirs, des Européens, c'est quoi ? C'est une production culturelle mondiale! Je regrette que dans beaucoup de pays africains, des gens soient réticents au fait que des acteurs noirs jouent "L'Avare" de Molière sous prétexte que "nous, on n'est pas comme eux". Pourtant ces qualités, ces défauts ou ces positionnements sont d'abord humains, et donc universels."

Perrine Crevecœur et Julien Truddaïu

[1] Professeur à l'EHESS Paris (École en Hautes Études en Sciences sociales) et à l'Université de Kinshasa, président du comité scientifique de l'histoire générale de l'Afrique de l'UNESCO et producteur de l'émission Mémoire d'un Continent sur Radio France Internationale. [2] Arthur de Gobineau est l'auteur de l'un des premiers ouvrages « scientifique » justifiant le racisme, Essai sur l'inégalité des races humaines, paru en 1853. Il inspira la plupart des théories racistes de la fin du 19° siècle jusqu'au milieu du 20° siècle.

« Le problème du XX^e siècle est la ligne de couleur »¹

Véronique Clette-Gakuba

Dans quelques mois à Bruxelles, une Maison des cultures africaines et afrodescendantes est censée voir le jour. Cette initiative constitue en soi une bonne nouvelle qui correspond à des attentes formulées depuis de nombreuses années par les communautés d'origine africaine. Mais elle est aussi révélatrice du traitement récurrent réservé aux minorités ethniques consistant à leur tailler un rôle politique en trompe-l'œil.

Voici où en est le projet d'une Maison des cultures africaines : à la demande de l'administration de la Commission communautaire française (COCOF), une charte destinée à tracer les grandes lignes en termes de finalité est en train d'être rédigée. C'est le CEDEM² (Université de Liège) qui en a la charge. Une étude de faisabilité³ conduite par le CBAl⁴ sert de base à la rédaction de la charte. Il est prévu qu'un comité de coordination prenne le relai afin de définir le cadre pratique dans lequel cette maison prendra réellement forme.

L'annonce du projet laissait penser que, dès le départ, les communautés africaines tiendraient un rôle décisif dans sa conception. Ce ne fut pas le cas. Si les autorités publiques ont bien adopté le discours selon lequel cette Maison devait se penser « avec » les concerné.es, pour l'instant, ce « avec » se résume à de la consultation. Une *consultation* qui, comme dans d'autres cas, se déroule sans que les personnes concernées n'aient en main tous les tenants du projet. Une consultation qui, par définition, vise à ce que les consulté.es réagissent à des décisions prises en amont, et non pas à ce qu'ils/elles participent à l'élaboration d'une décision collective.

Retour sur un processus de consultation

Si la Maison des cultures africaines est une proposition engagée émanant d'une personnalité politique, le socialiste Bea Diallo, il n'en reste pas moins qu'elle s'est mise progressivement à servir des intérêts électoralistes. Cela apparaît notamment par le biais de son ouverture dont le calendrier correspond au calendrier des élections communales de 2018. Dès lors, un premier problème apparaît : le timing électoral devient celui de la Maison des cultures africaines. De l'avis même des porteurs de projet, les échéances ayant concerné aussi bien l'étude de faisabilité que la rédaction de la charte se sont avérées à chaque fois très serrées. Ces contraintes temporelles ont comme effet pervers d'amener à procéder de manière très classique – la consultation - et de parer au plus pressé. Par exemple, ce sont les acteurs de la diaspora africaine les plus familiers avec les milieux culturels institutionnels blancs qui ont été consultés lors de la phase collective de l'étude alors que les groupes plus en marge socio économiquement ou minoritaires sur le plan culturel tendaient à manquer. Or, semble-t-il, un centre culturel qui concerne un nombre élevé d'origines nationales différentes, des espaces culturels contrastés ainsi que des clivages socio économiques, politiques et idéologiques nécessite de pouvoir penser cette hétérogénéité.

L'étude de faisabilité a été confiée au CBAI par le cabinet de Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement francophone bruxellois en charge de la culture. Elle se fonde sur des entretiens individuels menés avec une trentaine de personnes (artistes et opérateurs culturels issus des diasporas subsahariennes, chercheurs). Les conclusions et les scénarios dégagés par le CBAI ont été soumis à un tour de table mené avec une dizaine de personnes du secteur associatif subsaharien auquel j'ai moi-même participé. La discussion a servi à réaménager les scénarios préliminaires. Outre l'étroitesse des délais accordés à cette étude, l'on peut s'interroger sur la pertinence du choix d'un tel dispositif pour définir les enjeux et les premières pistes d'actions. Certes, des points de vue se sont exprimés. Mais le dispositif n'a encouragé aucune intervention concertée sur le fond du projet. Il n'a pas non plus favorisé la construction d'une position collective au sein des communautés afrodescendantes. Bref. une ambivalence réside au cœur de ce projet de Maison culturelle et, à mon sens, elle est bien exprimée par l'un des participants au tour de table : « Il serait utile que les initiateurs du projet [la sphère politique] se dévoilent un peu plus quant aux finalités poursuivies. Cela nous permettrait, éventuellement, de rester dans les clous tout en trouvant notre intérêt ». Je l'interprète ainsi : construire une autonomie face à une demande d'informations transformant les informateurs en ressources nécessite que les demandeurs se dévoilent, clarifient leur situation et leurs visées.

Comparées au modèle néerlandophone⁵, les politiques culturelles francophones, axées sur l'idéal de l'interculturalité, ne sont *a priori* pas disposées à soutenir l'autonomie des minorités dites ethniques *en tant que telles*; une autonomie parfois vue comme une menace allant contre l'intérêt général. Ces minorités ne bénéficient *en tant que telles* d'aucune existence effective et ne sont pas reconnues par le pouvoir politique... sauf lorsque ce pouvoir commence à prendre conscience qu'elles sont susceptibles de constituer un sujet politique. Mais elles sont ici transformées

en « groupe culturel » parmi d'autres nourrissant la diversité urbaine et une citoyenneté globale. De fait, c'est la classe politique qui sollicite les communautés subsahariennes pour proposer la création d'une maison culturelle. Ceci ne signifie pas que les dispositifs les reconnaissent en tant que sujet politique autonome et ce malgré les discours plaidant pour l'implication des « concerné.es ». Dans le contexte du tour de table, les concerné.es existent davantage en tant que groupe cible, en tant que minorité ethnique « à soutenir », « à visibiliser », « à valoriser », etc. C'est à ce titre qu'ils/elles sont *encadré.es* par une instance institutionnelle prétendument neutre. A deux égards, je voudrais suggérer que cette *neutralité* gagne à se voir questionnée.

Sortir de la neutralité culturelle

Comme le suggère l'extrait de l'intervention que je viens de mentionner, les initiateurs du projet ne sont pas neutres. Une participante au tour de table a brièvement évoqué l'idée d'attribuer une dimension sociale à la Maison des cultures africaines, ce qui signifierait peut-être de pouvoir par exemple y organiser des cérémonies de deuil ou d'en faire un lieu d'empowerment. Cette acception de la culture suggère de prendre au sérieux les conditions d'existence des populations noires en Europe et ailleurs, notamment celle de l'exclusion de la sphère politique. Selon Michael Hanchard⁶, cette condition d'exclusion amène à ce que la sphère « culturelle » devienne le lieu d'expression non seulement du culturel mais aussi du politique et du social. Autrement dit, Michael Hanchard suggère de considérer l'entrelacement opéré par les communautés noires elles-mêmes entre le culturel, le politique et le social. Il y aurait alors une acception Noire de la culture qui certes peut se recouper avec d'autres conceptions (liées aux arts, aux traditions, à la mémoire) mais qui ne s'y réduit pas. Cet assemblage entre culture et politique relèverait de l'expérience noire ; l'association entre culture et citoyenneté, telle que suggérée dans l'étude de faisabilité, me semble, quant à elle, plutôt appartenir à une culture blanche, au sens de « majoritaire » (regard sur des minorités, notion de culture détachée des expériences communautaires) et prétendument neutre.

Le deuxième impensé autour de cette neutralité m'amène à citer Nana Adusei-Poku : « Les institutions adressent le problème de la diversité tout en estimant qu'elles ne font pas partie du problème »7. Or, elles en font partie entre autres en participant à des formes de repli sur soi. A ce sujet, une étude menée par Actiris8 et le RAB/BKO9 sur le secteur de la culture bruxellois recommande ceci : « Le secteur doit être plus ouvert en interne aux personnes qui ne répondent pas au profil standard, à savoir blanc, jeune et en possession d'un diplôme universitaire. La diversité culturelle est trop peu présente parmi les fonctions d'exécution, du ticketing à la direction en passant par le planning et la communication »10. Cet état de fait est peu souvent rendu explicite, tandis que les minorités dites ethniques sont celles qui incarnent le problème à résoudre. Le fait que l'équipe du CBAI en charge de l'étude soit prosaïquement blanche me semble avoir renforcé cette répartition des rôles sociaux entre, d'un côté, l'institution qui traite le problème et, de l'autre côté, la minorité ethnique, noire pour l'occasion, qui constitue le problème. Ce qui me semble

important d'éventuellement comprendre ici est le fait qu'une ligne de couleur est susceptible de se voir instrumentalisée afin de maintenir des rapports de pouvoir relativement intacts. L'institution se maintient ainsi à l'abri des interférences et des brouillages qui pourraient y avoir entre elle-même et les groupes censés occuper la position de « problèmes à traiter » et non pas celle de « sujet adressant les problèmes ».

Faisant cette analyse de la ligne de couleur, la question de la différence culturelle, en tant que grille d'interprétation confortable pour les institutions cède la place à une analyse en termes de rapport noir/blanc. Déplacer le curseur de la question ethnique vers la question raciale revient à réfuter la prédominance des explications centrées sur la différence culturelle pour focaliser l'attention sur le terrain concret des rapports politiques de domination. Je suggère alors que pour tenter de changer ces rapports et pour faire sentir que les « Blancs » sont eux aussi affectés par la « race », il est fondamental de penser des dispositifs qui déstabilisent les rôles sociaux habituels. Par exemple, en imaginant dans les mois prochains, la mise en place d'un dispositif de réflexion, de maturation et de reformation de la Maison, composé d'un public diversifié mais qui soit chapeauté, guidé et mené par les diasporas africaines elles-mêmes.

Je termine cette analyse en précisant que ma critique ne vise nullement l'étude de faisabilité en tant que telle ni sa qualité mais bien un dispositif politique plus global dans lequel elle s'inscrit. Tout au long de l'étude, des voix issues des diasporas noires africaines ont fait entendre qu'elles n'étaient ni dupes ni preneuses de ce rôle politique en trompe-l'œil. Certain.es se sont montré perplexes tandis que d'autres ont tout simplement refusé de participer à l'étude pour des raisons qu'il eût été intéressant d'expliciter dans les conclusions mêmes de l'étude. A défaut d'une remise en question de sa propre position, l'étude a néanmoins conclu sur l'urgence à créer le plus rapidement possible un comité de coordination qui puisse reprendre en main la suite des opérations. Une recommandation cruciale qui, espérons-le, s'accompagnera de moyens effectifs d'action.

Véronique Clette-Gabuka

Sociologue, ULB-Metices

[1] Du Bois W.E.B, Les âmes du peuple noir, Paris, La Découverte, 2007. Recueil d'essais publié en 2003 aux Etats-Unis. [2] Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations. [3] Centre bruxellois d'action interculturelle, asbl. [4] Dewitte L, Etude de faisabilité concernant la création d'une maison des cultures africaines à Bruxelles, Rapport final, CBAI, février 2017. www.cbai.be/resource/ docsenstock/services_aux_asbl/Rapport%20CCA%20def.pdf [5] Le décret flamand sur les minorités de 1989 reconnaît et fixe les modalités de subventionnements attribués aux fédérations organisées sur base ethnoculturelle. Carewijn V. & Ouali N., « Politique flamande à l'égard des minorités ethniques : l'apport du nouveau décret », in L'Année Sociale, 1998, pp. 297-301. [6] Hanchard M, « Contours of Black Political Thought: An Introduction and Perspective » in Political Theory, Vol. 38, N° 4 (August 2010), pp. 510-536. [7] Intervention de Nana Adusei-Poku (juin 2015) intitulée «Temporal Disjunctures » dans le cadre des discussions « Curating Europes'Futures » organisées par the University of the West of Scotland, the Graduate School of the Glasgow School of Arts and the practioner-research networks of Variant, Frameword and Mother Tongue (2014-2015) in Glasgow. https://vimeo.com/channels/949222/134631136 [8] Service public de l'emploi de la Région bruxelloise. [9] Réseau des Arts à Bruxelles/Brusses Kunstenoverleg. [10] Plans de diversité dans le secteur culturel : « Oser aller plus loin ». Etat des lieux réalisé par Actiris et le RAB/BKO. Bruxelles, novembre 2016 (non publié).

Grand défi ou grand écart ?

Nathalie Caprioli

La rénovation de l'exposition permanente du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) aura duré plus de quinze ans. Un processus complexe, sensible, chargé de frustrations et de dissonances. Car comment présenter l'Afrique centrale contemporaine dans un musée fondé par Léopold II, avec une collection de l'époque coloniale ? Trois points de vue : l'officiel avec Guido Gryseels, le pragmatique avec Bambi Ceuppens, le radical avec Toma Muteba Luntumbue.

ermé depuis 2013 pour cause de chantier, le MRAC rouvrira le 8 décembre prochain. Avant le lancement des grands travaux, l'exposition¹ dite permanente l'était dans le sens d'immuable, puisqu'elle n'avait plus été changée depuis les années 1950. Aux 150 000 visiteurs annuels (la moyenne enregistrée avant la fermeture), le MRAC continuait à montrer le regard de la Belgique sur l'Afrique d'avant les indépendances. Ce qui en faisait le dernier musée colonial au monde.

Il était donc temps de sortir d'un discours de propagande. Comment et avec qui ce processus de décolonisation de l'exposition a-t-il été lancé? Pour quels résultats?

Décoloniser les mentalités

Selon Guido Gryseels, directeur général du MRAC depuis 17 ans, décoloniser l'exposition, « c'est prendre nos distances avec le système colonial immoral. C'est oser nous remettre en question. C'est considérer les Africains comme des partenaires directs. C'est assurer que la diversité s'intègre parmi notre personnel et dans nos organes de décision. C'est aussi revoir notre mode de pensée et s'arrêter de croire que le Blanc sait toujours mieux que le Noir. Un auteur nigérien a écrit : "Tant que les lions n'auront pas leurs historiens, les histoires de chasse continueront à glorifier le chasseur". 80 % des publications sur l'Afrique centrale ont été écrites par des Blancs. Nous devons opérer un grand changement d'esprit parce que pendant presqu'un siècle, notre institution – il faut bien l'avouer – a été un musée colonial. Pour la grande partie des Belges, leur visite ici est leur première rencontre avec l'Afrique. Ils y recevaient l'image d'une Belgique supérieure face à des Africains quasi nus dont la culture était réduite à la pêche ou à la chasse. Ces représentations créent une mentalité. Une partie des problèmes de la société multiculturelle aujourd'hui peuvent y trouver leurs racines. » Une fois les défis énumérés haut et clair, quelle est la suite ? Comment combler les écarts entre un discours et les faits ? Prenons le cas du plan de discrimination positive à l'embauche. Aujourd'hui, 10 % des scientifiques du MRAC sont d'origine africaine. C'est mieux qu'il y a 20 ans où le pourcentage frisait zéro. Pourtant ce n'est pas gagné. « Depuis 2010, notre budget a diminué de plus de 20 %. Le personnel est passé de 300 membres à 220 aujourd'hui. Plus personne n'est remplacé », précise Guido Gryseels. On l'aura compris : les opportunités pour engager un ou une Africaine à compétences égales se feront rares. Dans ce cas, pourquoi avoir choisi un scénographe blanc et profane en matière de collections et des thèmes présentés dans la nouvelle

trame de l'exposition ? Le directeur contourne la question et rétorquant que la commissaire scientifique à la rénovation est une dame africaine. Bambi Ceuppens, en l'occurrence. Anthropologue au MRAC depuis 2007, elle convient que « travailler avec un scénographe qui ne comprend pas toujours les sensibilités est clairement une difficulté ». Puis elle souligne : « Même si la plupart des scientifiques du MRAC sont des Belges blancs, ça ne signifie pas que nous n'avons pas collaboré avec des personnes d'origine africaine. Nous avons par exemple invité des cinéastes congolais de Goma à commenter des films coloniaux pour connaître leurs regards».

Les chasseurs à nouveau glorifiés?

Revenons au proverbe nigérien. Comment sortir d'une vision unilatérale du passé si l'exposition se rénove sur base de la collection coloniale? Guido Gryseels reconnaît là un « grand défi ». Pour le relever, il explique que le musée a acheté des objets de la vie quotidienne actuelle. Il a aussi cherché à contrebalancer les nombreuses traces du colonialisme, parties intégrantes de l'édifice néoclassique. « Dans chaque salle marquée d'un cachet colonial, nous exposons en contraste l'œuvre d'un artiste contemporain africain. Par exemple, dans la Salle Mémorial, on y trouve gravé le nom de 1 508 Belges décédés au Congo entre 1876 et 1908, et pas un seul nom de Congolais qui sont pourtant morts par millions durant la conquête. Nous avons donc demandé à Freddy Tsimba, sculpteur congolais, de réaliser une œuvre en mémoire aux victimes du colonialisme. »

Acquérir des œuvres d'art et des objets de la vie quotidienne est un premier pas pour se dégager de la contrainte liée à la collection historique. Un petit pas, mais qui ne permet pas d'avancer vers la décolonisation de l'exposition, selon Toma Muteba Luntumbue, artiste et historien de l'art, professeur à l'Ecole de recherche graphique et à La Cambre, également membre du Groupe des six – des experts issus de la diaspora, élus par le Comraf² pour être consultés sur le projet de mutation de l'exposition. « Il faut s'interroger sur la pertinence d'un musée de l'Afrique à Bruxelles. On en est resté aux Belges qui parlent des autres avec un didactisme passéiste. De quel droit le MRAC s'arroge-t-il le monopole du discours sur l'Afrique au 21e siècle ? A l'ère de la pluri appartenance, où les gens circulent d'une identité à l'autre et sont interconnectés, le MRAC n'est pas à la hauteur du défi d'une société constamment bousculée dans ses représentations de l'altérité. L'idée que le musée serait un morceau d'Afrique centrale transporté à Tervuren est incongrue, inacceptable. Cette Afrique présentée dans ce musée n'existe pas et n'a jamais existé. Il s'agit plutôt d'un « théâtre d'objets », un pur fantasme primitiviste qu'un groupe de personnes veut imposer aux Belges à tout prix. Deuxième malentendu : l'équipe de rénovation pense que pour décoloniser l'exposition, il suffit d'expliquer des objets : les conditions de leur récolte, quand et comment ils sont arrivés au musée. C'est bien le minimum ! La meilleure ambition du musée de Tervuren serait de disparaître, parce qu'aujourd'hui chacun est l'ethnographe de lui-même, qu'il n'y a plus lieu de faire un musée sur les autres. Il y a lieu de concevoir, sur le modèle du musée de l'apartheid en Afrique du Sud, un musée d'histoire de la colonisation qui explique en quoi la colonisation est un crime contre l'humanité, en quoi les inégalités et certains conflits de notre monde globalisé s'originent dans ce système.»

A ce scénario radical de disparition du musée, Guido Gryseels rétorque que « *Monsieur Luntumbue aurait raison si nous n'avions plus de visiteurs* ». Tandis que Bambi

Ceuppens mise sur le rôle éducatif que joue le MRAC dans la société multiculturelle, « car non, il ne montre plus des Africains en milieu rural, mais s'attache à illustrer les dynamiques qui traversent les sociétés actuelles! »

A ce scénario radical se greffe aussi la restitution « du butin de guerre, ces vestiges qui empêchent d'avancer », pour reprendre l'expression de Toma Muteba Luntumbue. A propos du dossier des restitutions, le directeur préfère parler de prêts à long terme : « Il faut d'abord développer plus de partenariats avec les musées africains qui, pour la plupart, travaillent dans de mauvaises conditions, pour renforcer leur capacité de conservation de leur collection actuelle. En renforçant cette capacité, nous serons prêts à collaborer dans une cogestion de nos collections, avec des expositions itinérantes, des prêts à long terme et éventuellement la restitution d'objets de grande valeur symbolique. La numérisation de photos, films et archives nous permettra un retour du patrimoine en forme digitale. »

En lien avec les diasporas?

Dès les premières réunions de rénovation en 2002, le MRAC a cherché à développer des liens avec les diasporas africaines malgré le fait que personne n'en connaît leur représentativité. Mais on ne peut se servir de l'impossible représentativité comme excuse pour ne pas se lancer. En 2013, le MRAC a mis sur pied l'organe consultatif Comraf qui rassemble des associations africaines et des collaborateurs du MRAC. Lequel Comraf élira le Groupe des six en 2014 dont chaque membre siègera à titre personnel. Sous la pression d'amis, Toma M. Luntumbue accepta son élection, se rappelant que « quand on veut cracher dans la soupe, il faut s'approcher de la table ».

La priorité généreuse de tisser ces liens s'est rapidement déglinguée. Mal conçu, le Groupe des six n'aurait pas pu

L'arrivée de la sculpture contemporaine d'Aimé Mpané Nouveau souffle ou le Congo bourgeonnant, dans la Grande Rotonde du MRAC où elle sera exposée dans un face-à-face avec les statues classiques qui évoquent « la mission civilisatrice de la colonisation ».





Jo Van de Vijver @ MRAC, Tervuren.

fonctionner correctement. Personne ne le conteste. D'un côté, des collaborateurs du MRAC ont mal perçu que des externes commentent leur travail strictement scientifique. De l'autre, le Groupe des six n'a pas reçu ni trouvé une relation d'égal à égal dans les débats.

Le professeur d'histoire de l'art évoque son expérience à la fois intéressante et désespérante : « Mon ambition était de pouvoir poser les guestions sur le mode de présentation des artefacts, les usages et mésusages des images et les dispositifs d'exposition, la scénographie, les formes du discours : dans cette exposition à rénover, qui parle à qui, comment, pourquoi ? Les personnes assises en face de nous restaient constamment sur la défensive ou ne pouvaient répondre à nos questions; les scientifiques restaient invisibles à ces réunions. Comment dialoguer lorsqu'une seule partie conserve tout le pouvoir de décision ? Cette position asymétrique avait des relents paternalistes. Le Groupe des six dans sa majorité voulait peser sur le contenu, mais le Musée souhaitait, semble-t-il, nous maintenir dans une fonction consultative purement cosmétique. Lorsque Bruno Verbergt [directeur opérationnel services au public] réduit notre rôle à une "expertise de sensibilité" 3, il s'essuie les pieds sur ce que nous pourrions réellement apporter de décisif. »

Là où Toma Luntumbue voit l'échec, Bambi Ceuppens atténue : « Il faut bien commencer quelque part. C'est avec le Groupe des six et des personnes d'origine africaine que j'ai échangé les discussions les plus riches. Leur regard externe crée une dynamique qu'on n'a pas entre collègues au sein du musée. Inconsciemment on a tendance à suivre une seule direction sans être au courant des alternatives ».

Un non événement?

« Cette rénovation va accoucher d'une souris parce que beaucoup seront frustrés par rapport aux nombreuses attentes qu'ils fondent sur le musée. Il nous restera à imaginer un forum pour enfin "dé-spécialiser" et "re-politiser" le débat. Je suis convaincu que l'extension de ce débat sur la place publique est inéluctable, la génération suivante sera capable d'imaginer ou de ré-inventer un nouveau type d'institution, sans collection ; comme il existe aujourd'hui des cirques sans animaux », prévoit Toma Muteba Luntumbue. Dans son bilan sévère, l'artiste perçoit néanmoins du positif : les doutes que le Groupe des six a réussi à créer auprès des scénographes ainsi qu'une convergence permanente entre eux.

Bambi Ceuppens reste pragmatique jusqu'au bout : « C'était couru d'avance : pour certains, le MRAC sera trop critique sur le passé colonial, pour d'autres pas suffisamment ou pas assez vite. Une exposition n'est pas une encyclopédie. On ne peut pas tout montrer. Cependant une exposition comme la nôtre qui s'estime scientifique ne peut être objective à 100 %. Elle sera toujours culturelle. Je sais que mes collègues scientifiques ne sont pas d'accord mais comme anthropologue c'est une évidence pour moi ».

Tous les tabous levés?

Aucun tabou ne semble avoir échappé au débat. La violence de la colonisation, le racisme, le paradoxe entre la grande richesse du Congo et son extrême pauvreté. Ces sujets seront tous abordés, y compris leurs causes. Guido Gryseels: « Le MRAC met sur la piste, mais ne répond pas. Il fait réfléchir le visiteur. On ne pourra jamais nous réunir autour du passé parce qu'il reste trop de blessures et de regrets. Mais peut-être pouvons nous développer un avenir commun ».

Bambi Ceuppens confirme qu'aucun sujet n'a été escamoté. En revanche, « les collections ont été constituées presque à 100 % par des Européens, avec une vision ethnocentrique très masculine. Le manque de perspectives féminines pose problème. De plus, vu la censure institutionnalisée au Congo, des événements comme des rebellions, grèves ou émeutes ne sont pas forcément rapportés. Nous avons des traces dans les archives, mais ce ne sont pas les objets les plus intéressants à montrer. L'exposition doit d'abord inviter à une expérience visuelle, puis ouvrir le débat et susciter l'intérêt. C'est pourquoi je considère la réouverture comme le début d'un débat public et non la fin d'un très long processus. Dès la réouverture, il faut déjà prévoir comment améliorer et changer l'exposition dans 5 ans ». Mais cette fois, ce sera sans elle. Car Bambi Ceuppens aspire à reprendre ses recherches.

Le site du MRAC annonçait en avril dernier que le passé colonial serait abordé « de manière ouverte et adulte » et que « tous les aspects du musée sont décolonisés ». Guido Gryseels s'étonne : « Sont décolonisés... ? Seront décolonisés ! Ce processus prendra du temps et dépasse de loin le musée. » Sur ce point, ils tombent tous les trois d'accord : la mémoire coloniale ne se cristallise pas seulement autour du musée. L'idéologie coloniale est également inscrite dans d'autres musées, dans le nom de rues, dans nos rapports au quotidien. Là aussi, les chantiers restent en cours. Il

Nathalie Caprioli

^[1] L'exposition permanente représente 10 % du chantier par rapport à la rénovation des bâtiments.

^[2] Le Comité MRAC-Associations africaines est fondé en 2003 comme organe consultatif composé de membres du Musée et de représentants d'associations d'afro descendants.

^[3] Cité dans l'article de Cédric Vallet, Décolonisation impossible ?, in Médor printemps 2018, p. 105.

Les droits fondamentaux ne sont pas méritoires

Claire-Marie Lievens

Expulser toujours plus, pour protéger l'ordre public et la sécurité nationale... Deux lois récentes portant sur l'expulsion des étrangers¹ ont encore fait reculer le curseur des droits fondamentaux. Analysons les textes de ces lois pour mieux comprendre le mécanisme mis en place et le danger qu'il représente.

e 19 avril 2017 étaient publiées au Moniteur belge deux lois qui modifiaient la loi de 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers². Cet arsenal législatif avait pour objectif de protéger l'ordre public et la sécurité nationale, en d'autres mots de lutter contre le terrorisme – objectif très en vogue depuis les attentats qui ont marqué nos villes européennes. Désormais une simple suspicion de crime ou de délit peut suffire pour justifier une expulsion d'une personne étrangère, et ce, quels que soient sa situation de séjour et son ancrage dans la société belge. La Ligue des droits de l'Homme s'est vivement opposée à ces lois qui criminalisent toujours plus les personnes d'origine étrangère en Belgique et qui nourrissent l'amalgame entre étranger et terroriste.

Quels « étrangers »?

Une distinction est faite entre les étrangers issus de pays européens et ceux issus de pays tiers. Les citoyens européens qui ont résidé en Belgique depuis plus de 10 ans ne peuvent être expulsés que pour des raisons impérieuses d'ordre public ou de sécurité nationale, alors qu'une personne issue d'un pays tiers, hors Europe, présente sur le sol belge depuis aussi longtemps, pourra être expulsée simplement pour des raisons sérieuses. Auparavant les personnes nées en Belgique, ou arrivées avant l'âge de 12 ans sur le territoire belge, ne pouvaient pas être expulsées, désormais elles peuvent l'être pour contrariété à l'ordre public et à la sécurité nationale. Ce changement législatif était dans le programme du Vlaams Blok dans les années 1990, beaucoup s'en étaient offusqué. Cela avait contribué alors au cordon sanitaire³ placé autour du parti. Ces projets de loi sont pourtant passés sans difficulté au Parlement en 2017. C'est un peu l'histoire de la grenouille que l'on réchauffe lentement jusqu'à l'ébouillanter sans qu'elle ne réagisse, alors que si vous la plongez dans l'eau à cent degrés d'un coup sec, elle bondit pour sauver sa peau...

Quelles mesures concrètes?

Les arrêtés royaux d'expulsion et les arrêtés ministériels de renvoi sont supprimés. L'ordre de quitter le territoire est désormais la seule mesure d'éloignement, et ce à l'égard de tout étranger, quelle que soit sa situation de séjour. Ces mesures supprimées visaient précisément à éloigner des ressortissants de pays tiers et des citoyens de l'Union européenne (UE) qui avaient porté atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale. La plupart du temps, quand une mesure de ce type était prise,

intervenait la commission consultative des étrangers. Il s'agissait d'un organe indépendant composé d'un magistrat, d'un avocat et d'un représentant du secteur associatif. L'étranger condamné, avec l'aide de son conseil, pouvait y défendre son cas oralement. La commission rendait un avis qui devait être pris en compte par l'Office des étrangers. Cette commission est supprimée, diminuant d'autant la possibilité pour la personne d'origine étrangère de se défendre valablement⁴.

Quels « ordre public » et « sécurité nationale » ?

Ces deux lois sont adoptées pour défendre l'ordre public et la sécurité nationale. La définition du concept d'ordre public est jurisprudentielle et évolutive. Selon la Cour de cassation, l'ordre public concerne les « intérêts essentiels de l'Etat ou de la collectivité, ou (...) l'ordre économique ou moral de la société »⁵. Il s'agit de notions floues qui évoluent avec le contexte sociétal. L'atteinte à l'ordre public peut ainsi couvrir un champ très large et relever de problématiques très diverses, parfois loin de ce que le sens commun appelle délinquance ou criminalité.

Il en va de même pour la sécurité nationale : que recouvre-t-elle sinon une vague idée de sûreté ? La Cour de Justice de l'UE renvoie à ce sujet aux définitions données par les Etats. Et l'article 27 de la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres se borne à préciser que la « personne concernée doit représenter une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour un intérêt fondamental de la société. Des justifications non directement liées au cas individuel



concerné ou tenant à des raisons de prévention générale ne peuvent être retenues»⁶. Le gouvernement s'appuie par ailleurs sur une jurisprudence unique de la Cour de justice de l'UE pour souligner l'autonomie des Etats membres dans la définition de la notion d'ordre public⁷. L'arrêt utilisé porte sur un cas d'éloignement d'un étranger en séjour irrégulier – n'étant donc pas en séjour autorisé pour plus de trois mois comme c'est le cas dans les lois qui nous occupent – pour simple suspicion⁸. Dans les autres arrêts européens utiles en la matière, les étrangers expulsés ont été préalablement condamnés pénalement.

Haro sur les droits fondamentaux

Le dispositif législatif est attaqué dans son entièreté devant la Cour constitutionnelle parce qu'il viole très clairement des droits fondamentaux. D'une part, l'association pour le droit des étrangers (ADDE), la Coordination et Initiative pour et avec les réfugiés et les étrangers (Ciré), la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et Vluchtelingenwerk Vlaanderen (VwV) ont décidé d'attaquer la loi du 24 février 2017. D'autre part, la LDH et la Liga voor mensenrechten ont introduit un recours contre la loi du 15 mars 2017.

Le droit d'accéder à la justice

Les nouvelles dispositions légales remplacent l'« atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale » par des « raisons d'ordre public ou de sécurité nationale » : cela signifie que l'Office des étrangers chargé de décider des expulsions ne doit plus attendre une condamnation par un juge

indépendant et respecter ainsi le droit fondamental de la personne de se défendre en justice (article 6 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales – CEDH). Le pouvoir exécutif, rendu tout puissant, passe donc outre le pouvoir judiciaire. Par ailleurs, la suppression de la commission consultative des étrangers chargée d'écouter l'étranger ayant reçu un ordre d'expulsion ou de renvoi – tous deux supprimés pour laisser la place au seul ordre de quitter le territoire – entraîne aussi un déficit dans le droit de se défendre.

Le gouvernement argue que la disparition de la commission est compensée par la consécration du droit d'être entendu dans la loi. De fait, les étrangers admis ou autorisés au séjour de plus de trois mois peuvent désormais faire valoir leurs observations par écrit, dans un délai de quinze jours. Ce délai pouvant être réduit en fonction des circonstances¹º. Le secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Theo Francken, a précisé que dans ces circonstances se trouvait la menace pour l'ordre public...¹¹ Ce droit d'être « lu » dans un délai maximum de quinze jours ne peut donc pas compenser l'ancienne audition orale devant la commission consultative.

Par ailleurs, le recours devant le Conseil du contentieux des étrangers ne sera plus suspensif de plein droit dès lors que l'ordre de quitter le territoire sera motivé par des raisons « impérieuses » de sécurité nationale¹². L'étranger pourra donc être expulsé avant même que son recours n'ait été examiné. C'est le droit au recours effectif et l'article 13 de la CEDH qui est alors mis à mal.

Le droit à la vie privée et familiale

Au regard de l'article 8 de la CEDH, la condition de la légalité qui permet une exception à la règle qu'est celle du respect de la vie privée et familiale n'est pas remplie. D'abord, le texte n'est pas suffisamment clair, l'ordre public n'est pas assez défini et par conséquent, le pouvoir d'appréciation de l'administration s'en trouve démesuré. La disposition juridique n'est pas suffisamment précise pour permettre au citoyen de prévoir les conséquences de nature à dériver d'un acte déterminé. Ensuite, la mesure doit être nécessaire dans un Etat démocratique, il faut un besoin social impérieux pour pouvoir faire exception au droit fondamental qu'est le droit à la vie privée. La lutte contre le terrorisme est considérée comme telle. Enfin, la restriction au droit doit être justifiée et proportionnée. Nous considérons que ce n'est pas le cas en l'espèce. La possibilité d'exclure une personne vivant en Belgique depuis sa naissance, sur base de simples soupcons d'opposition à l'ordre public - notion on ne peut plus floue -, et sans lui permettre de bénéficier pleinement d'un recours en justice, viole très clairement son droit de mener sa vie privée et familiale en Belgique. L'article 8 CEDH n'est pas absolu, il permet des exceptions mais à des conditions claires qui ne sont pas remplies en l'espèce.

Le droit à la non discrimination

Il est clair que l'étranger né en Belgique, ou arrivé avant ses 12 ans sur le territoire belge, qui n'a jamais vécu ailleurs et a construit toute sa vie en Belgique, est discriminé par rapport au Belge né en Belgique qui, s'il est soupçonné de terrorisme, ne pourra pas être expulsé et aura droit à un véritable procès. Il y a donc une discrimination directe et illégale, basée sur la nationalité.

Le droit à la liberté

Désormais, pour motif d'ordre et de santé publics, les citoyens de l'Union européenne et les membres de leur famille pourront être placés en centre fermé et se voir notifier une interdiction d'entrée sur le territoire belge¹³. Cette mesure est issue de la directive « retour » qui s'applique aux étrangers en séjour irrégulier. Theo Francken ne voit pas de problème à l'appliquer aux citoyens de l'UE même si rien n'est prévu de tel dans la directive sur la libre circulation des citoyens de l'UE et de leur famille. La LDH lutte depuis des années contre l'existence des centres fermés, parce qu'on ne peut utiliser une mesure pénale, l'enfermement en l'espèce, pour régler un problème administratif, l'absence de titre de séjour. Parce qu'aucun être humain ne doit être enfermé pour défaut de papier.

Des lois liberticides banalisées

Ces lois attentatoires aux droits fondamentaux sont passées devant le Parlement, elles ont été votées par des élus de la Nation. Notre démocratie belge a donc permis qu'un être humain, simplement soupçonné d'avoir agi contre l'ordre

public et la sécurité nationale, soit expulsé du pays où il a grandi et construit sa vie. Le gouvernement menant sa politique migratoire « humaine et ferme »¹⁴ semble donc avoir franchi la ligne rouge en termes de respect des droits fondamentaux. Que l'on pense aux dix Soudanais expulsés suite à la visite de la mission d'identification soudanaise et qui ont allégué de faits de torture lors de leur retour au pays, ou au retour des enfants en centre fermé prévu pour le début juillet 2018, on ne peut que constater et déplorer l'escalade dans l'horreur, l'inhumain, l'indignité.

Les droits fondamentaux ne sont pas méritoires, ils nous sont dus, quel que soit notre pays d'origine et quel que soit notre âge. Raboter les droits humains des personnes d'origine étrangère ouvre la porte aux pires dérives, n'oublions pas que « la moindre injustice, où qu'elle soit commise, menace l'édifice tout entier » 15. Et luttons chaque jour davantage pour préserver les droits fondamentaux de tous, socles de nos démocraties.

Claire-Marie Lievens

Conseillère juridique à la Ligue des droits de l'Homme¹⁶

[1] L'Agenda interculturel n° 340 (mai 2018) a consacré son dossier aux expulsions des étrangers de Belgique.

[2] Loi du 24 février 2017 modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers afin de renforcer la protection de l'ordre public et de la sécurité nationale, M.B., 19 avril 2017, et loi du 15 mars 2017 modifiant l'article 39/79 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, M.B., 19 avril 2017.

[3] Dispositif belge d'accord entre partis pour empêcher que les partis d'extrême-droite n'accèdent au pouvoir : le *Vlaams Blok* était alors accusé de compromettre la démocratie par son intolérance raciste et xénophobe.

[4] V. Henkinbrant, Edito: Nouvelle politique d'éloignement du gouvernement ou comment être considéré comme criminel sans avoir été condamné, in ADDE - Newsletter n° 129, mars 2017, pp. 1-2.

[5] Cass., 9 décembre 1948, Pas., 1948, I, p. 699.

[6] Art. 27 de la Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.

[7] Doc. 54 2215/0003, p. 27.

[8] C.J.U.E., ZH. Et O. c. Staatsecretaris van Veiligheid en Justitie, C-554/13,

11 juin 2015, points 51 et 52.

[9] Ch. VI de la loi de 1980.

[10] Art. 62, §1er de la loi de 1980.

[11] Doc. 54 2215/0003, p. 15.

[12] Art. 39/79 de la loi de 1980.

[13] Art. 44septies et nonies de la loi de 1980.

[14] C. Michel, Le gouvernement applique une politique migratoire humaine et ferme, in www.rtbf.be/info/belgique/detail_charles-michel-le-gouvernement-applique-une-politique-migratoire-humaine-et-ferme?id=9801424, 2 janvier 2018.

[15] M.L. King, militant afro américain des droits civiques.

[16] Prochainement *Ligue des droits humains, cf.* www.liguedh.be/ligue-droits-de-lhomme-deviendra-ligue-droits-humains/

Grande et petite histoire

Voici un jeu intrigant. Il convoque l'imagination, allie l'image aux mots, nous fait circuler dans l'espace temps, entre colonisation et décolonisation. Son nom: H/histoire(s) de Femmes d'Exil... où les majuscules et parenthèse ont tout leur sens.

e projet est né d'une double dynamique : d'une part des questionnements identitaires liés à la migration, et d'autre part de l'observation que les mouvements de population actuels sont ancrés dans l'Histoire internationale.

Ce jeu, encadré par l'asbl Habitants des images, imaginé et mis en forme par Mélanie Peduzzi, nous projette dans l'Histoire avec un grand "H" au travers d'histoires individuelles d'habitantes de Bruxelles. Chaque participant est amené à se balader dans l'Histoire de son pays d'origine tout en faisant des clins d'œil au présent. Concrètement, on réalise le portrait d'une femme qui est ou pourrait être son ancêtre à la fin du 19° siècle. L'objectif du jeu consiste à

faire des allers-retours entre archives, souvenirs et fiction en utilisant le textile, la photographie (étonnante technique du collodion humide qui remonte aux années 1850), l'écriture. Il permet ainsi de raconter la complexité et la richesse de Bruxelles aujourd'hui, ville-monde.

Pour vivre cette expérience de regard sur son histoire individuelle tout en se référant à l'Histoire collective, Habitants des images propose des ateliers d'écriture et de photographie, seul ou en groupe.

Le contact :

admin@habitants-des-images.be et aussi www.habitants-des-images.be.



Choisir une image ou en apporter une. A partir des questions ci-dessous, écrire le portrait d'une femme qui pourrait être mon ancêtre (réelle ou inventée).

A-t-il une signification?

Quels sont mon pays et son contexte politique?

Quelle est ma langue?

Je parle plusieurs langues?

Comment suis-je coiffée?

Qu'est-ce que j'aime manger?

Comment est ma maison?

Qu'est-ce que je transmets à mes enfants?

Qu'est-ce que je refuse de transmettre?

Quelle fierté je voudrais partager?...

Le 6^e Festival des jeux à Bruxelles

Paradoxe de notre ère des technologies numériques, le jeu de société est en plein essor : la création est vive et innovante, les styles se diversifient, les publics aussi. Dans le champ de l'éducation permanente, l'animation socio ludique implique une participation active de tous. Démonstration le dernier week-end d'août au Brussels Games Festival (BGF).

PARC DU CINQUANTENAIRE
JUBELPARK
1000 Bruxelles//Brussel





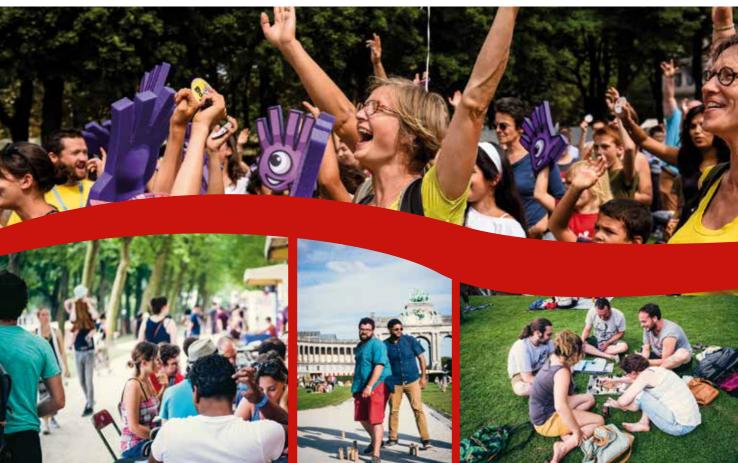




haque année, depuis 2016, le pôle culture du BGF choisit un thème et met en place des dynamiques à la fois de médiation culturelle, d'éducation permanente et de cohésion sociale. Après l'« accessibilité » en 2016 et la « diversité » en 2017, le Festival explore cette année le jeu dans sa dimension éducative, au travers d'une publication (BGF Mag n°3), d'animations, d'ateliers et conférences, des expos et productions multimédias.

Si jouer semble une activité relativement naturelle, le jeu, en tant que média et produit culturellement construit, nécessite une forme d'éducation, et par conséquent de dispositifs éducatifs à même de la soutenir. Il est donc essentiel de pouvoir outiller correctement les professionnels et les publics face à la variété des guestions posées par cet objet en apparence simple. L'enjeu est de développer chez ceux-ci les compétences nécessaires et suffisantes pour naviguer, évaluer et partager de manière autonome et critique dans les univers ludiques et/ou dans les questions de société posées par le jeu. Il ne s'agit pas tant d'apprendre quels sont les « bons » et « mauvais » jeux que de développer la capacité de comprendre suivants quels moyens, critères et logiques chaque jeu construit et véhicule des représentations du monde, structure les rapports sociaux, permet d'interroger notre situation ou au contraire la reproduit, avec de possibles effets sur les consommateurs que nous sommes.

www.brusselsgamesfestival.be



Du neuf dans



Mémoires et patrimoine : des revendications aux conflits, sous la direction de Céline Barrère, Grégory Busquet, Adriana Diaconu, Muriel Girard, Ioana Iosa, Paris, L'Harmattan, 2017, 384 p.

Depuis une trentaine d'années,

le regard sur le patrimoine a progressivement changé. A une approche orientée vers les objets, s'est ajouté l'intérêt pour la dimension sociale du patrimoine c'està-dire pour les mécanismes, ses acteurs, ses enjeux ou encore ses usages. Ce processus s'est accompagné d'une multiplication des formes du patrimoine, allant jusqu'à la reconnaissance du patrimoine immatériel dans les conventions internationales. Ces changements se sont également manifestés dans l'extension de l'expertise et de l'usage du patrimoine à l'ensemble de la société, au nom des droits fondamentaux des citoyens, visant sa démocratisation. L'utilisation du terme « patrimoine » pour désigner un objet trouve sa justification non plus dans les qualités attachées à l'objet, dans ses valeurs propres, mais par rapport au processus de reconnaissance collective ou de mise en patrimoine dont il est le produit. Les participants à ce processus deviennent ainsi centraux.

Cet ouvrage propose une réflexion sur les revendications, les contestations et les conflits qui participent à la fabrication contemporaine du patrimoine. Le patrimoine ne sera pas considéré comme existant a priori, mais en tant qu'objet de revendication. Le lien entre construction d'un sentiment d'appartenance nationale et invention patrimoniale n'est plus à démontrer. Le patrimoine est souvent pensé, instrumentalisé, médiatisé comme un bien commun, objet de consensus. Mais qu'en est-il de ce consensus quand les définitions et les conceptions se démultiplient ? C'est alors qu'apparaissent des mises en concurrence et des tensions entre patrimoines officiels et patrimoines en quête de légitimation. La thèse développée dans cet ouvrage est que le patrimoine produit une dynamique conflictuelle et que le conflit est inhérent à sa fabrique.

Entre exil et asile : l'hospitalité en question, de Gaëlle Berthelot, Véronique Georis & Ann Gossi, Mons, Couleur Livres, 2018, 128 p.

Poser la question des migrations contemporaines implique une réflexion sur l'hospitalité. L'étude du totalitarisme menée par Hannah Arendt le démontre : dès qu'une société accepte de classer, trier ses membres, de désigner l'étranger de l'intérieur, de le refouler jusqu'en elle-même, elle est en danger de mort et sème les germes d'une guerre totale contre l'humain. Une nouvelle citoyenneté est en train de se créer au jour le jour dans la tension entre pratiques juridico-politiques instituées et réactions de la société civile.

Ce texte commence par rappeler les constats actuels sur la place du migrant au sein de nos sociétés. Il explore dans un deuxième temps les fondements anthropologiques de l'hospitalité. Il analyse ensuite, dans une perspective d'éducation permanente, les pratiques actuelles face aux migrants afin de mieux comprendre ce qui se joue sur les différentes scènes aux marges de notre société européenne. Plus le temps passe, et plus les logiques d'exclusion à l'œuvre dans le monde s'amplifient d'elles-mêmes par la contamination des comportements et la recherche croissante d'autorité sécuritaire.

Aujourd'hui dans nos villes, l'hospitalité a fait l'objet de lois créant un hébergement d'urgence qui reste insuffisant; nous n'avons pas de véritable politique d'accueil. Les pratiques d'hospitalité restent l'œuvre des migrants eux-mêmes entre eux, d'associations, d'assistants sociaux, d'enseignants engagés, de médecins et de psychologues des marges, d'éducateurs de rue ou de citoyens militants. Les actions collectives réaffirment la capacité d'agir des individus ou d'associations et tentent d'enrayer les mécanismes engendrés par la toute-puissance d'Etats qui se protègent. Elles

représentent la base de luttes pour l'instauration d'une citoyenneté mondialisée reconnue et ancrée sur les droits humains concrétisés.



nos rayons

Le Centre de documentation du CBAI est ouvert: • mardi et mercredi:

9h > 13h et 14h > 17h • jeudi 9h > 13h



Politiques de communication Sound Studies : à l'écoute du social, sous la dir. de Philippe Le Guern, Hors-série 1/déc. 2017, Grenoble PUG, 241 p.

En signalant que le bruit et les ambiances sonores constituent à la fois des

enjeux de politique publique et des marqueurs de différences culturelles, on assiste à un courant de recherche en pleine expansion : les Sound Studies. Car, à bien y regarder, des phénomènes aussi divers que l'industrialisation et l'urbanisation, les politiques raciales ou de genre, le post colonialisme, l'écologie environnementale, les rapports de classe s'inscrivent dans une géométrie sonore où bruits, râlements, soupirs, cris, hurlements et silences constituent autant d'empreintes possibles du social. Repenser les normes, l'ordre et le désordre à partir de leur trame sonore est l'ambition de ce numéro. Tandis que les écrans accaparent une place croissante de notre temps libre et de notre attention, quelle place occupe l'écoute dans notre rapport au monde ? Ou plutôt, le monde qui nous environne s'appréhende-t-il différemment, dès lors que nous l'écoutons ? Que nous disent par exemple du dérèglement climatique le croassement des grenouilles ? Pourquoi l'aboiement d'un chien est-il perçu comme plus insupportable qu'un flot de circulation automobile en contexte urbain? Le son d'un Stradivarius est-il objectivement supérieur à la sonorité d'un violon en carbone fabriqué à l'aide d'une imprimante 3D? Le monde, ou la conscience que nous en avons, prend-il des allures nouvelles dès lors que nous le saisissons par l'ouïe ? Ce sont de telles questions qu'affrontent aujourd'hui les Sound Studies, moins en important de nouveaux objets dans le champ scientifique qu'en repensant les phénomènes historiques, politiques, anthropologiques et philosophiques touchant au pouvoir, aux normes et à l'ordre social, au passé et à l'histoire.



Peuples en migration. Volume 1 : Forteresse Europe ?, présenté par Michel Korinman, Bègles, L'Esprit du Temps, 2018, 244 p.

Cet ouvrage aborde le sujet des migrations planétaires, la question géopolitique du XXI^e siècle. Il débute par une analyse géopoliti-

que de l'immigration et de l'impact des flux migratoires. L'ONU répond en février 2013 dans un rapport fourni sur le trafic des êtres humains, une mondiale activité criminelle qui affecte 136 nationalités différentes et 118 pays au monde, en majorité des femmes et des enfants. Les migrants sont considérés comme victimes, mais parfois ils sont à l'inverse eux-mêmes acteurs du crime. Du fait de clandestins ou réfugiés, cet aspect criminel des migrations entre alors dans un ensemble plus vaste : la face obscure de la mondialisation. Le rôle des ONG a également suscité beaucoup de controverses. On leur a reproché d'encourager les flux migratoires. Les ONG interagissent forcément avec les Etats car un bon nombre d'entre elles vivent de leurs financements et bénéficient de dégrèvements fiscaux. Une constante apparaît d'un pays et d'une époque à l'autre : l'action humanitaire est fondamentalement politique et les Etats sont loin d'en être absents. La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux pays qui, d'émigration sont devenus pays d'accueil (Espagne, Italie, Autriche, Kosovo, Grèce...). S'en suit une analyse sur les « pays tampons », (Turquie, Liban, Jordanie) et la situation des Syriens et des Irakiens qui y ont été accueillis. La crise humanitaire syrienne est une des crises majeures du XXIe siècle. Le dernier chapitre se veut une analyse psychanalytique de la condition d'exilé et sur l'identité à travers l'épreuve de l'exil. Plutôt que de chercher dans la culture de l'autre d'hypothétiques ressources pour suturer la question de l'identité, il s'agit d'aménager l'espace dans lequel pourra se déployer la dimension ontologique de l'exil, c'est-à-dire la part de l'inconnu dans l'identité.

Autres nouveautés au centre doc

www.cbai.be, rubrique: Documentation/nouveautés

- Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent. Etat des lieux, propositions et actions, sous la direction d'Alain Fuchs, Paris, Athena, 2016, 81 p.
- Zadig après l'école: pourquoi les décrocheurs scolaires raccrochent-ils?, de Joël Zaffran, Lormont, Le Bord de l'eau, 2018, 221 p.
- Rue des Droits de l'Homme : la fronde des sans-abri, de Georges De Kerchove, Mons, Couleur Livres, 2018, 237 p.
- Citoyenneté à l'école : avec ou sans convictions ? Approches européennes, sous la direction de Camille Baise, Bruxelles, Be Pax, 2018, 75 p.
- Migrations, réfugiés, exil : colloque annuel 2016, sous la direction de Patrick Boucheron, Paris, Odile Jacob, 2017, 408 p.
- Le devoir d'hospitalité : l'humanité n'est pas assignée à résidence !, d'Edwy Plenel, Montrouge, Bayard, 2017, 31 p.
- L'explication des valeurs au cœur de l'acte pédagogique : enjeux et outils pratiques, sous la direction de Christian Jourdain, Lyon, Chronique sociale, 2018, 94 p.

Commandez des numéros de la collection!

Et retrouvez la liste complète sur www.cbai.be www.micmag.be

Expulsion des étrangers de Belgique Mai 2018. Al n° 340

D'un côté, le gouvernement prévoit de détenir des parents et leurs enfants dans des centres fermés.

De l'autre, le régime d'éloignement des étrangers en séjour irrégulier met bien souvent à mal le respect des droits fondamentaux.



Peut-on (se) déradicaliser? Mars 2018. Al n° 339

Après notre dossier sur la prévention au radicalisme violent, nous sondons cette fois la possibilité de (se) déradicaliser.

Des professionnels qui côtoient des personnes radicalisées n'ont pas caché combien ils sont démunis face à ce processus.



Comment prévenir le radicalisme violent ? Décembre 2017, Al n° 338

Derrière cette question surgissent d'autres questions. La quête du remède offre parfois l'avantage de ne pas affronter la complexité du problème. En va-t-il de la sorte lorsqu'il s'agit de prévention?



Réfugiés et homosexualité Novembre 2017, MICmag n° 15



L'État belge accueille des personnes persécutées pour leurs orientations sexuelles.

Mais comment décréter l'homosexualité sans violer l'intimité ? Un équilibre à respecter,

Un équilibre à respecter tout comme les droits fondamentaux.

Bruxelles: terre d'accueil? Octobre 2017, Al n° 337



Ce dossier prolonge l'exposition éponyme au Musée juif de Belgique qui raconte deux siècles d'histoire troublée entre Bruxelles et ses étrangers. Déclinaison du thème selon divers experts : géographe, sociologue, archiviste, philosophe, historien.

Abonnez-vous!

20 euros par an (en Belgique) 30 euros par an (à l'étranger)

pour 5 Agenda interculturel

à verser au compte IBAN BE34 0010 7305 2190

En n'oubliant pas de préciser sur le virement vos nom et adresse.